

**MINISTERE DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR ET
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION**



Mémoire de fin d'études

En vue d'obtention du diplôme de master

Spécialité : Management Bancaire

Thème

**Modalités de financement et évaluation de
projet d'investissements
Cas : BNA agence de Tizi-Ouzou « 583 »**

Présenté par :

- Mr TAMAZIRT Boudjema
- Mr KOULOUGLI Younes

Encadré par :

M_m AOUDIA Fairouz

Devant le jury :

- **Président : M_m BOURKACHE Ferroudja**, maitre de conférence classe B, UMMTO
- **Examineur : M_m REMIDI Djoumana**, maitre assistant classe A, UMMTO
- **Rapporteur : M_m AOUDIA Fairouz**, maitre de conférence classe B, UMMTO



Promotion 2021-2022



Remerciements

Nous remercions dieu le tout puissant de nous avoir donné la force, la volonté et le courage pour accomplir ce travail.

Nous tenons à remercier notre encadreur Mme F. AOUDĪA d'avoir accepté à encadrer ce modeste travail, on la remercie pour ses qualités d'encadrement, sa disponibilité, sa patience et son soutien accordés tout au long de ce travail.

Nous remercions vivement Mme L. HADJI notre Co-encadreur au sein de la BNA de Tizi Ouzou, qui nous a beaucoup aidé et soutenu avec ses conseils et son orientation tout au long de notre stage pratique, ainsi que pour le temps qu'il nous a consacré malgré ses multiples préoccupations.

Nous adressons également nos plus profonds remerciements à nos enseignants de la spécialité « Management Bancaire ».

Nos vifs remerciements s'adressent aux membres de jury qui ont accepté d'examiner notre travail.

Enfin, nous remercions toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

Dédicace

C'est avec profond amour que je dédié cet humble travail à :

Mes chers parents adorés mes frères et mes sœurs, et toutes ma famille en générale pour leurs soutiens et leurs encouragements.

Mes ami(e)s spécialement 'AMINE, DJAFAR, IDRIS, SAID' et 'KENZA' et ainsi tous mes proches et toute ma promotion qui on était toujours présent pour apporter leurs aides.

A mon binôme « KOULOUGLI Younes ».

“BOUDJEMA“

Dédicace

C'est avec profond amour que je dédié cet humble travail à :

Mes chers parents adorés mes frères et mes sœurs, et toutes ma famille en générale pour leurs soutiens et leurs encouragements.

Mes ami(e)s de 'Group M32' et ainsi tous mes proches et toute ma promotion qui on était toujours présent pour apporter leurs aides.

A mon binôme « TAMAZIRT Boudjema ».

“YOUNES“

BADR : Banque Agricole et du Développement Rural

BCA : Banque Centrale d'Algérie

BDL : Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieur de l'Algérie

BFR : besoin en fonds de roulement

BNA : Création de la Banque National d'Algérie

CNEP : Caisse National d'Epargne et de prévoyance

ABC: Arabe Banking Corporation-Algéria

ALC: Arab Leasing Corporation

CAD : Caisse Algérienne de développement

CNL : Caisse Nationale de Leasing

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

FBCF : Formation Brute du Capital Fixe

MLA : Maghreb Leasing Algérie

SPA : Société Par Action

TSDD : titres subordonnés À durée déterminée

TSDI : titres subordonnés À durée indéterminée

CA : Chiffre d'affaire

CAF: Capacité d'autofinancement

CF: Cash-flow

DR : délai de récupération

DRA : délai de récupération actualisé

EBE : Excédent brut d'exploitation

Liste des abréviations

I : investissement

IP : indice de profitabilité

TCR : comptes d'exploitation prévisionnels

TRI : taux de la rentabilité interne

VAN : valeur actuelle net

VRI : valeur résiduelle des investissements

IBS : impôt sur le bénéfice de la société

TVA : Taxes sur la Valeur Ajouté

Introduction

Chapitre I : La banque et le système bancaire algérien

Section 1 : Aspects théorique et conceptuel sur la banque..... 05
Section 2 : le rôle de la banque dans l'économie 07
Section 3 : présentation du système bancaire algérien 11

Chapitre II : les modes de financement des projets d'investissement

Section 1 : notion de financement 19
Section 2 : les sources de financement..... 22
Section 3 : Les crédits accordés par les banques..... 31

Chapitre III : Etude et évaluation d'un projet d'investissement

Section 1 : généralités sur les projets d'investissement 43
**Section 2 : Les outils et méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement
..... 47**
Section 3 : Etude de la rentabilité financière..... 57

*Chapitre IV : le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au
sein de la BNA Tizi-Ouzou*

Section 1 : présentation de BNA banque..... 65
Section 2 : Présentation du projet d'investissement 73
Section 3 : évaluation du projet d'investissement 77
Conclusion 90



***Introduction
Générale***

L'activité des entreprises représente un élément fondamental de la prospérité économique, de par sa contribution à la hausse de la productivité, la création de la richesse et de l'emploi. A cet effet, le financement des investissements des entreprises devient le souci majeur des autorités publiques et politiques en vue de booster le dynamisme du secteur industriel et de l'économie nationale, d'une façon générale.¹

Dans le cadre de son activité, l'entreprise est appelée à acquérir, en plus des moyens nécessaires à son cycle d'exploitation, des moyens de production aussi bien à sa création que pour assurer sa pérennité. Toutefois, elles sont souvent confrontées à un besoin de financement qui peut être satisfait par plusieurs sources, l'une des plus importantes est la banque.²

La banque joue un rôle vital dans le développement économique de divers pays, vue les facilités qu'elle permet d'offrir à la gestion de l'économie, elle s'est impliquée dans les investissements, la création de richesse, l'exploitation ainsi que le maintien des moyens de production qui prennent plus de place dans l'activité bancaire.

Par profession habituelle, Les banques collectent et gèrent les dépôts des agents économiques et exercent un réel pouvoir de création monétaire à travers les crédits qu'elles octroient, elles jouent ainsi le rôle d'intermédiaires entre les agents à capacité de financement et ceux exprimant un besoin de financement.

Un banquier appelle opération de crédit, toute opération par laquelle faisant confiance à son client, il accorde à celui-ci le concours de ces capitaux ou de sa garantie. Les banques apportent alors aux entreprises les crédits nécessaires à leurs activités de production ou d'investissement.

En outre, le banquier doit être extrêmement prudent avant l'octroi d'un concours bancaire. Cette prudence est marquée par la qualité du travail qu'il accomplit lors de l'étude d'une demande de crédit en analysant tous les aspects et paramètres auxquels il est lié.

Ainsi la banque se voit obligée de mettre en place certaines conditions nécessaires pour la distribution du crédit et d'être prudente dans la sélection de ses débiteurs. Cela se manifeste par la réalisation d'une étude d'évaluation économique et financière de projet avant de faire une décision d'octroyer des prêts pour assurer la finalité de ses opérations de crédit et assuré le remboursement de ce dernier.

¹ Alain CHOINEL, Gérard Rouyer, La banque et l'entreprise, le revue banque édition.

² Idem

Pour ce qui est de l'économie algérienne, elle a connu pour sa part une évolution très importante au cours de ces dernières décennies avec son passage à l'économie de marché. Le processus de libéralisation s'est manifesté par une politique de privatisation du secteur public.³

L'état accorde une extrême importance à l'encouragement de l'investissement à travers des mesures de facilitation et d'incitation au profit des investisseurs, dans l'objectif de créer une dynamique, de relancer l'économie nationale et de réaliser le développement global dans les différents secteurs économiques.

Notre travail s'inscrit dans la thématique générale des modalités de financement et d'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la Banque Nationale d'Algérie (BNA). La BNA est une institution financière créée le 13 juin 1966, elle est considérée comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle, principalement, des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle, des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

Problématique

Afin de bien mener notre travail, nous avons tenté de répondre à la problématique suivante :

- **Comment la banque BNA évalue la rentabilité d'un projet d'investissement ? et Quelles sont les produits financiers utilisés pour financer un investissement ?**

Pour mieux cerner notre sujet, les sous-questions suivantes sont indispensables :

- Comment Évaluer la rentabilité d'un projet d'investissement au sein de la BNA avant de le réaliser ?
- Quelles sont les produits financiers utilisés par la banque pour financer un investissement ?
- Quelles sont les techniques mises en œuvre par la banque pour se couvrir contre les risques liés au financement de ce projet ?

³ Fatiha Talahite, RÉFORMES ET TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES EN ALGÉRIE, Mémoire fin d'étude UPN-13 promotion 2012.

Pour mieux répondre à ces questions de recherche deux hypothèses se proposent :

Hypothèse n°1 : le banquier procède d'abord à l'évaluation de la sante financière de l'entreprise en besoin de financement en utilise les outils classiques d'évaluation de projet talque la VAN, le TRI, le DR et l'IP, qui sont calculés à partir des documents comptables de l'entreprise.

Hypothèse n°2 : La banque finance un projet d'investissement une fois sa rentabilité est vérifié.

L'objectif de notre présent mémoire est double. En premier lieu, il s'agit d'étudier les modes et les produits de financement des investissements et de saisir la manière dont la banque BNA évalue les projets d'investissement pour la prise de décision. Ensuite, il s'agit de saisir le financement de ces projets par les modes de financement.

Intérêt du sujet

Le choix de notre sujet est motivé par le fait qu'il relève de notre domaine de formation le management bancaire ; ainsi que son importance dans le système bancaire.

Méthodologie la recherche

Afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique posée, nous avons jugé utile de recourir à une démarche méthodologique à double approche.

La première est d'ordre théorique, élaborée sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, articles, document, mémoires et thèse.

Ensuite, parce que nos investigations sont réalisées dans une banque, nous avons jugé nécessaire de comprendre les produits financiers qui sont destinés aux investisseurs.

Enfin, pour saisir les méthodes d'évaluation des projets d'investissement de la banque BNA, nous avons suivi le processus d'évaluation d'un projet.

Structure de travail

Pour pouvoir apporter des réponses satisfaisantes a notre problématique, nous avons jugé convenable de répartir notre travail de recherche en quatre chapitres.

Le premier chapitre intitulé « La banque et le système bancaire algérien », composé de trois sections. La première portera sur des définitions de base sur la banque. La deuxième section quant à elle sera consacrée à la présentation du rôle de la banque dans l'économie. La troisième section abordera le système bancaire algérien.

Le deuxième chapitre intitulé « Les modes de financement des projets d'investissements » où il sera question de développer en premier lieu, la notion de financement, avant de présenter ensuite les sources de financement et enfin de mettre en évidence les crédits accordés par les banques.

Le troisième chapitre intitulé « Etude et évaluation d'un projet d'investissement ». Il se compose à son tour de trois sections, en premier lieu, nous présenterons des généralités sur les projets d'investissements. La deuxième section sera consacrée au traitement des outils et méthodes d'évaluation d'un projet, la troisième section présentera les critères d'évaluation d'un projet.

Le quatrième chapitre portera sur une étude pratique intitulé « le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la **BNA de Tizi-Ouzou (agence 583)** », nous développons ce chapitre en trois sections. Une première porte sur la présentation de l'organisme d'accueil, une deuxième section sera consacrée à la présentation du projet d'investissement et la dernière section présentera une évaluation du projet d'investissement.

Chapitre I

La banque et le système bancaire algérien

Introduction

La banque est une entreprise ou une institution comme les autres, elle a un statut juridique, une organisation et un système de pilotage, toutefois, à la différence des entreprises, la banque a comme matière première (l'argent) ; elle crée de la monnaie, elle collecte l'épargne, et elle gère les moyens de paiement. De manière générale, le secteur bancaire est organisé par les pouvoirs publics. La banque est au centre de l'activité économique d'un pays, elle est à la fois un secteur, une entreprise et une profession.

L'objet du présent chapitre est de donner une définition de la banque, en adoptant une approche globale (section1), de présenter le rôle de la banque dans l'économie (section 2) et enfin présenter le système bancaire algérien (Section3).

Section 1 : Aspect théorique et conceptuel sur la banque

Dans toute économie, la banque joue un rôle important. Elle est l'une des premiers acteurs de financement de l'activité économique, elle contribue à la création d'entreprise en leur accordant les financements nécessaires. C'est la raison pour laquelle il faut d'une part que le banquier a un esprit d'initiative et d'autre part, et qu'il soit doté d'une bonne méthode dans les études des dossiers pour que la banque accomplisse son rôle avec succès. L'objectif de cette section est de définir la banque d'un point de vue juridique et économique.

1.1. Définition d'une banque

Selon le dictionnaire économique et financier « *une banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières* »⁴.

J.V. capal et O. Garnier définissent la banque comme « *une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ses clients (entreprises ou particuliers), gère leurs moyens de paiement (carte de crédit, cheque, etc. ...) Et leur accord des prêts* »⁵. En effet, la banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère des moyens de paiement⁶. Toutefois, la définition du concept de la banque varie selon l'approche que nous adoptons.

⁴Bernard Yves et Jean-Claude Coli « Dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris, 1996, page 170.

⁵ J-V. Capal et O. GARNER, « dictionnaire d'économie et de science sociale », Hâtier, Paris, 1996, page20

⁶Dictionnaire LAROUSSE, page 124.

1.2. Définition économique

Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leurs clientèles qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de la prévision disponible. Elles sont prestataires de services, assurant les règlements et le transfert des fonds, elles distribuent des crédits⁷.

1.3. Définition juridique

En effet, d'un point de vue juridique, la banque a connu plusieurs définitions à la lumière des lois adoptées successivement :

- **Selon la loi 86-12 portant régime des banques du 19 aout 1986**

La banque est définie comme tout établissement de crédit qui exerce pour son propre compte et à titre de profession habituelle, principalement les opérations suivantes :

- Collecter du crédit, quelle qu'en soit la durée ;
- Effectuer dans le respect de la législation et de la réglementation en la matière les opérations de change et de commerce extérieur ;
- Assurer la gestion des moyens de paiements, procéder au placement à la souscription, achat, gestion, garde de vent de valeurs mobilières et de tous produits financiers ;
- Fournir conseil assistance et d'une manière générale, tous service destiné à faciliter l'activité de sa clientèle.

- **Donnée par la loi du 12 janvier 1988**

« La banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable. »⁸

- **Donnée par la loi 90-10 du 14 avril 1990**

« Les banques effectuent principalement la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement. Sont considérés comme fonds reçus du public, les fonds recueillis des tiers, notamment sa forme de dépôt avec le droit d'en disposer pour son propre compte. Pour l'application de la présente loi tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la

⁷J-P. PATAT, « Monnaie, institution financier et politique monétaire », Economica, Paris, 1993, page3.

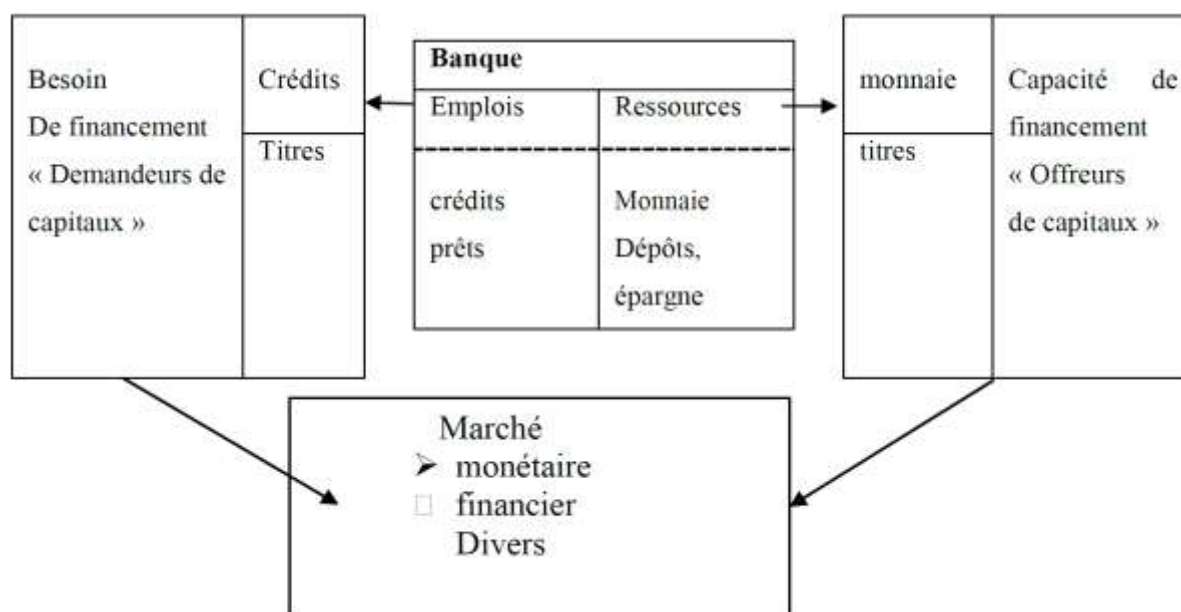
⁸ Loi du 12 janvier 1988, article2 définit la banque comme étant une personne morale commerciale, dotée d'un capital, soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable

disposition d'une autre personne ; prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Les opérations de location assorties d'option d'achat permettent à toute personne de Transfer des fonds quel que soit le support ou le procédé technique utilisé. »⁹

Section 2 : le rôle de la banque dans l'économie

Le rôle des banques dans l'économie est fondamental, elles permettent de rapprocher les capacités et les besoins de financement de l'économie. Ce rapprochement entre offreurs et demandeurs de capitaux peut se réaliser selon deux processus dont les banques jouent un rôle différent¹⁰.

Figure 1 : Le rôle économique de la banque



Source : Sylvie de Coussergues, « La banque ; structure, marché, gestion », Dalloz, Paris, 1996, P.6

Ce schéma illustre le rôle économique de la banque. Les agents à besoin et à capacité de financement « demandeurs, offreurs de capitaux » entrent directement en relation sur les marchés des capitaux. Les agents à besoin de financement émettent des titres souscrit par les agents à capacité de financement. Ce qui revient pour les premiers à emprunter des capitaux aux seconds. Une durée et un prix « le taux d'intérêt ». D'une part, les emprunteurs dont le besoin de financement découle d'opérations d'investissement émettent des titres à long terme, alors que les prêteurs préfèrent les placements à court terme. Mais surtout, les marchés des

⁹Article 111 de la loi n 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

¹⁰Galain, J-M, « la comptabilité bancaire », la revue la banque éditeur, collecteur CESB, 1992, p.20

capitaux sont des marchés imparfaits où règnent l'incertitude et l'asymétrie d'information, certains agents détiennent des informations que les prix ne reflètent pas.

L'intervention d'un intermédiaire financier réside dans le processus de financement indirect par la banque en s'interposant entre le prêteur et l'emprunteur. L'intermédiaire émet des titres à terme et à risque mieux adapté aux préférences des prêteurs : il collecte des capitaux qu'il redistribue par la suite sous forme de crédits aux agents a besoin de financement.¹¹

2-1- L'intermédiation bancaire

L'intermédiation est le métier de base du banquier et le fondement de l'économie d'endettement. Elle consiste en la collecte des fonds auprès des offreurs de capitaux (sous formes de dépôts à vue, d'épargne, de fonds propres ou quasi fonds propres) et de prendre le risque de les prêter aux demandeurs des capitaux¹².

Il est à préciser que la banque est la seule contrepartie de ses clients (offreurs et demandeurs), ces établissements de crédit collectent des ressources auprès des offreurs de capitaux sous trois formes, de la plus liquide à la moins liquide¹³ :

Dépôt à vue : se dit d'une somme d'argent déposée sur un compte et que le déposant peut retirer aisément, elle peut être ou non rémunérée¹⁴.

L'épargne : l'épargne désigne la part des revenus qui n'est pas consommée. Elle représente des dépôts de fonds soumis à des conditions particulières en matière de liquidité et de disponibilité en contrepartie d'une rémunération spécifique¹⁵.

Fonds propres et quasi fonds propres : les capitaux propres ou fonds propres correspondent aux ressources stables de la banque. Ils sont composés du capital social et des bénéfices conservés en réserves ou en report à nouveau¹⁶.

Les quasis fonds propres sont des ressources financières qui n'ont pas la nature comptable des fonds propres mais qui s'en approchent. Les quasi fonds propres sont stables et peuvent pour certains être transformés en fonds propres¹⁷.

¹¹Principes de technique bancaire, auteur Luc BERNET-ROLLANDE, 25e édition DUNOD Dunod, Paris

¹²BENHALIMA Ammour « pratique et techniques bancaires », Edition DAHLAB, Alger, 1997, p. 58

¹³NEURRISSE, A, « les règlements internationaux. Que sais-je 19945 », édition PUF, Paris, 1972, p.15

¹⁴BRADLEY.X et DESCOMPS, « monnaie, banque et financement, édition DALLOZ, 2005, p.290

¹⁵Idem, p.290

¹⁶Idem, p.17

¹⁷Idem, p.17

Ils regroupent les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs et les certificats d'investissement.

Avec ces ressources, les banques prennent le risque de les prêter aux demandeurs des capitaux, le financement se fait sous 4 grandes formes¹⁸ :

Les financements à court terme : ils représentent des concours généralement accordés aux entreprises dans le but de couvrir leurs momentanés en trésorerie, leur durée ne dépasse pas une année¹⁹.

Les financements à moyen et long terme : utiliser pour financer les projets d'investissement des entreprises et les acquisitions de biens immeubles et meubles durables des particuliers, leurs durée est supérieures à deux ans²⁰.

Les prises de participation : il s'agit de financer une entreprise en participant directement dans son capital²¹.

Les participations en filiale : il s'agit de financer indirectement les entreprises par la création des filiales spécialisées telles que les entreprises de capital à risque, crédit-bail etc....²²

2.2. La désintermédiation bancaire

En dehors de l'intermédiation bancaire, l'offre et la demande des capitaux peuvent se rencontrer directement sur les marchés. La banque peut intervenir sur ce dernier pour mettre en rapport offreurs et demandeurs de capitaux, ou pour son propre compte²³.

Les marchés directs sont au nombre de trois :

¹⁸ Galain, J-M, op.cit., p.50

¹⁹MWALABA, K, « institutions et marchés financiers internationaux », édition UNILU, 2009, p.67

²⁰Idem, p.67

²¹Idem, P .77

²²MWALABA, K, « institutions et marchés financiers internationaux », édition UNILU, P .77

²³CLAUDE J. SIMON, « les banques », édition La Découverte, paris, 1994, p 71

2.2.1. Le marché interbancaire

Permet aux établissements de crédit de prêter et d'emprunter la liquidité « BANQUE CENTRALE ». La banque peut intervenir sur ce marché en effectuant des prêts/emprunts à blanc, de rémunérer, ou prise en pension... etc.²⁴

2.2.2. Le Marché monétaire

C'est le marché qui permet le rapprochement entre offreurs et demandeurs de capitaux à court terme (10 jours à 2 ans).

La structure du marché monétaire est composée de deux grands compartiments :

2.2.3. Le marché monétaire au sens large

C'est le marché des titres et créances négociables, il permet à l'ensemble des agents économiques y compris les banques de se prêter ou de s'emprunter des capitaux à court terme.

La banque sur ce marché peut émettre des certificats de dépôts négociables et des bons à moyen terme négociables²⁵

2.2.4. Le marché financier

Permet le rapprochement direct de l'offre et de la demande de capitaux à moyen et long terme.

Deux principaux instruments sont négociés :

- Les actions : titres de propriétés « part de capital »
- Les obligations : le possesseur a un droit de créance.

La banque peut jouer le rôle d'intermédiaire sur ce marché mais aussi pour l'émission d'actions, de titres, de quasi fonds propres ou des obligations, le placement de ces excédents de trésorerie et la prise de participations par l'achat d'actions²⁶.

²⁴MIKDASHI, K, « les banques à l'ère de la mondialisation », édition economica, paris, 1998, p.50

²⁵Idem, p.51

²⁶Kabuya, k, « économie bancaire » unikin, inédit, 2008, p.30

2.2.5. Le marché dérivé

C'est un marché fonctionnant parallèlement aux marchés monétaires et financiers où sont négociés des produits destinés à se couvrir contre les risques inhérents à ces marchés²⁷.

Il se compose de deux grands compartiments :

2.2.6. Marché organisé

Le marché organisé est encadré par un certain nombre de règles telles que des horaires, une liste de produits négociables standardisés. L'investisseur qui opère sur le marché organisé ne s'adresse pas à une contrepartie unique comme dans le cas des opérations de gré à gré mais à un carnet d'ordre qui centralise l'ensemble des ordres de tous les intervenants : la contrepartie de l'investisseur est alors la chambre de compensation. Les marchés organisés sont particulièrement contrôlés par les autorités de tutelle²⁸.

2.2.7. Marché de gré à gré

C'est un marché sur lequel la transaction est conclue directement entre le vendeur et l'acheteur. Les produits qui y sont négociés sont les swaps, options. La banque intervient sur le marché pour :

- Gérer au mieux les risques pris par elle ;
- Tirer profit d'éventuelles opportunités de marché et rentabiliser ainsi les structures lourdes mis en place ;
- Elle intervient elle-même ou pour son propre compte en tant qu'arbitragiste ou spéculateur.

Section 3 : présentation du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien a traversé plusieurs étapes qui correspondent aux grandes phases du développement économique et social du pays. La première phase correspond à l'étape d'avant les réformes économiques qui consiste à la nationalisation du système bancaire, quant à la seconde phase, elle correspond au système bancaire algérien après les réformes caractérisé par le passage vers le secteur privé.

²⁷Kabuya, k, « économie bancaire » unikin, inédit, 2008, p.32

²⁸MISHKIN. F, « Monnaie, banque et marché financiers », 8ème édition, édition Pearson Education, 2007, p.37

3.1. La première phase : de l'indépendance à 1990

C'est une période qui s'étale de 1963 jusqu'à 1990, qui concerne la décolonisation du système bancaire et la récupération par l'État algérien de son droit de créer son propre institut d'émission de monnaie.

3.1.1. De l'indépendance à 1966

Durant cette période, ce fut la création de la Banque Centrale d'Algérie, l'établissement garant de la souveraineté monétaire, après l'avoir institutionnalisé, suivit de la mise en marche du « DINAR Algérien » pour remplacer le franc français comme monnaie nationale, et la création de la Caisse Algérienne de Développement(CAD) et la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP).²⁹

- **La création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA)**

La Banque Central d'Algérie a été créée par la loi n° 62-144 du 13 décembre 1962. Elle a pour but de créée et de maintenir dans le domaine de la monnaie.³⁰

- **La Caisse Algérienne de développement(CAD)**

Fut créée le 07mai 1963 et a repris les activités de la CADE. Son rôle consiste en le financement et la garantie des prêts à l'étranger.³¹

- **La Caisse National d'Epargne et de prévoyance(CNEP)**

Fut créée le 10 aout 1964, ses principales missions étaient la collecte de l'épargne et le financement de l'habitat.³²

3.1.2. La période de 1966 à 1970

- **Création de la Banque National d'Algérie (BNA)**

Elle a été créée le 13 Juin 1966, la BNA a la qualité de dépôt, afin d'assurer le service financier des secteurs publics et socialistes.³³

²⁹ BENHALIMA. A, « Le Système Bancaire Algérien, textes et réalité », 2ème édition, Dahlab, Alger, 2001, P08

³⁰Idem, P45.

³¹Idem, P09.

³²Idem, P52.

³³Idem, P47.

- **Le Crédit Populaire d'Algérie(CPA)**

Le Crédit Populaire d'Algérie a été créée le 11 mai 1967. Il a pour mission de promouvoir l'activité et le développement de l'artisanat, de tourisme, et les activités annexes des coopératives non agricoles de production, de distribution et de commercialisation.

- **La Banque Extérieure d'Algérie**

Elle a été créée le 1er octobre 1967, elle a pour but de faciliter et de développer les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification national.³⁴

3.1.3. La période de 1970 à 1978

Cette période se caractérise par la mobilisation des banques et des établissements financiers au service exclusif de développement économique et des entreprises publiques en particulier. A cet effet, **la Banque Algérienne de Développement** a été créée en Mai 1972, elle a repris les activités exercées auparavant par la CAD, la BAD. Elle joue un rôle important dans le financement de l'investissement.³⁵

3.1.4. La période de 1978 à 1982

En 1978, le trésor Public remplace le système bancaire dans le financement des investissements planifiés du secteur public, les banques primaires n'intervenant plus que pour la mobilisation des crédits extérieurs. La loi de finance 1982, a confié la charge des investissements dits stratégiques au trésor public.³⁶

3.1.5. La période de 1982 à 1986

Cette période a été essentiellement marquée par la restructuration du secteur bancaire. En vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées avec un poids financier. Sur la base de spécialisation des entreprises publiques, deux banques spécialisées ont été créées : La banque agricole, spécialisée dans le financement du secteur agricole.

- La banque de Développement local : spécialisée dans le financement des unités économiques locale et régional.³⁷

³⁴BENHALIMA. A, « Le Système Bancaire Algérien, textes et réalité », 2ème édition, Dahlab, Alger, 2001, P49.

³⁵ Idem, P51

³⁶Idem, P22.

³⁷Idem, P23.

- La Banque Agricole et du Développement Rural (BADR) : elle a été créée le 16 Mars 1982, elle a repris les attributions de la (BNA) dans le domaine de financement du secteur agricole. Elle avait pour mission la mise en place de nouveaux mécanismes pour le financement des activités agricoles et agro-industriels.
- La Banque de Développement Local (BDL) : a été créée le 30 Avril 1985, est chargée du financement de petite et moyenne entreprise et entreprise locale, une tâche assumée précédemment par le crédit populaire d'Algérie(CPA).³⁸

Cette période a été caractérisée par le renforcement du cadre juridique concernant le régime bancaire et financier, on peut citer :

- **La loi bancaire 19 aout 1986**

Cette loi est relative au régime des banques et des crédits. Elle vise à définir un nouveau cadre institutionnel et fonctionnel de l'activité bancaire. Le principal objectif de cette loi est d'apporter des aménagements au mode de financement globale de l'économie.³⁹

- **La loi du 12 Janvier 1988**

A partir de 1988, les autorités algériennes ont entamé plusieurs réformes dont la première d'entre elle est fixée sur « l'autonomie de l'entreprise publique », et la création des fonds de participation. Ainsi la réforme de 1988, s'est accompagnée par la création d'une nouvelle catégorie publique qui est « l'entreprise publique économique » dont l'entreprise bancaire en fait partie.⁴⁰

➤ **La loi N° 90-10 relative à la monnaie et au crédit (L.M.T)**

Cette loi a permis aux capitaux privés national et étranger, de conduire des activités bancaires. Le législateur pose le principe de l'agrément des banques en mettant en avant la qualité des actionnaires, la relation entre eux et la notion d'actionnaire de référence. Les principes posés par la loi sont applicables à tous les organismes bancaires, qu'il soit la propriété de l'Etat ou du privé. La loi réhabilite la banque centrale dans ses missions, réorganise les relations entre cette dernière et le trésor, redéfinit le rôle des banques et introduit des standards

³⁸Idem, P50.

³⁹Idem, P6.

⁴⁰BENHALIMA. A, Op Cité, P69.

internationaux dans la gestion de la monnaie et du crédit⁴¹. La loi de 1990 consacre les principes suivants :

- L'autonomie de la banque centrale qui devient la Banque d'Algérie ;
- La régulation du système bancaire par des autorités administratives indépendantes ;
- La séparation entre l'autorité de réglementation et d'agrément des banques et l'autorité de supervision ;
- Le monopole des banques sur les opérations de banque.

La loi dispose également des missions et rôles de la banque centrale et de ses organes, ainsi que des règles de gestion des banques primaires mais aussi des opérations de banque. La loi procède à l'organisation du marché monétaire, en garantissant un traitement entre les établissements financiers. Ce qui laisse le choix au banque en terme d'organisation ou de politique de clientèle ciblée⁴².

3.2. La deuxième phase

À partir de 1990, des réformes dans l'organisation du secteur public économique sont introduites pour modifier le mode de financement de l'économie.

L'économie algérienne va alors entrer dans une interminable phase de transition ;

3.2.1. De 1990 - jusqu'au système bancaire actuel

➤ L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

Cette ordonnance, quoique tardive, destinée à mettre en œuvre la loi de 1990, de sorte à encourager la libéralisation du système financier par le pouvoir public au détriment de l'autonomie exercée sur ce dernier par la banque centrale⁴³

Les membres du conseil de la monnaie et du crédit et du conseil d'administration de la banque d'Algérie sont tous nommés par le président de la République.

L'objectif de l'ordonnance est de « renforcer la sécurité financière, améliorer nettement le système de paiement et la qualité de marché ».

⁴¹NACER A.R, op.cit., p.13

⁴² Articles 42,127 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, du 14 avril 1990

⁴³ Journal officiel n°52 du 27 Aout 2003.p3-18

➤ **L'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit**

Les principales mesures sont les suivantes :

Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital.⁴⁴

- ❖ L'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux.
- ❖ L'Etat dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'action ou de titre assimilés d'une banque ou d'un établissement financier.
- ❖ La banque d'Algérie a pour mission (supplémentaire) de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements, gérer la centrale des risques, des ménages et des impayés et présenter la position financière extérieure de l'Algérie.
- ❖ Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité.

D'autres mesures ont été introduites visant au renforcement du cadre institutionnel, au renforcement du contrôle des banques et des établissements financiers, à la protection de la clientèle et à la qualité des prestations bancaires.

➤ **Le système bancaire dans la période actuelle**

Le système bancaire algérien actuel compte 20 banques commerciales aux cotés de la Banque Central, 3 bureaux de représentation de grandes banques internationales, une banque des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, 3 caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire.... Les 1200 agences des réseaux bancaires restant toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de 99%. L'intervention des banques dans le financement assure aujourd'hui des activités économiques de types universels⁴⁵

⁴⁴ BRAKBI. I, « Ma Modernisation de Système Bancaire Algérien », mémoire fin de cycle, Monnaie Banque et Environnement International, Promotion 2015-2016.

⁴⁵ ABDLEKRIM NAAS, (le system bancaire algérien) Maisonneuve & La rose, paris, 2003.

Ainsi, le secteur bancaire est engagé dans une mutation vers la mondialisation qui devrait se traduire par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales⁴⁶

Le secteur public, est désormais détenteur de l'expérience et du savoir-faire relatif aux métiers de banque, ce qui la rend un potentiel pôle d'investissement des banques étrangères leader des moyens technologiques.⁴⁷

Le secteur bancaire s'est vu également élargi aux banques et établissements financiers étrangers. On distingue alors deux catégories d'établissements : les banques et établissements financiers.⁴⁸

3.3 Les banques

Parmi les banques, on distingue des banques publiques et des banques privées :

3.3.1 Les banques publiques

- On trouve dans cette catégorie :
- Banque Extérieur de l'Algérie (BEA),
- Banque National d'Algérie (BNA),
- Crédit Populaire d'Algérie (CPA),
- Banque de Développement Local (BDL),
- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR),
- Caisse National d'Epargne et de Prévoyance (CNEP Banque).

3.3.2 Les banques privées

- Banque al Baraka d'Algérie,
- City Bank N.A Algéria,
- Succursale de Banque,
- Arab Banking Corporation-Algéria « ABC », Natixis – d'Algérie,
- Société Générale d'Algérie,
- Arab Bank PLC- Al-Djazair,
- Trust Bank-Algéria,

⁴⁶Idem.

⁴⁷Idem.

⁴⁸BRAKBI. I, « La Modernisation de Système Bancaire Algérien », mémoire fin de cycle, Monnaie Banque et Environnement International, Promotion 2015-2016

- The housing Bank For Trade and Finance-Algéria,
- Gulf Bank Algérie,
- Fransabank Al-Djazair,
- Crédit Agricole Corporate et Investissement Bank-Algérie,
- H. S.B.C-Algéria (Succursale de banque),
- Al Salam Bank Algéria

3.3.3 Les établissements financiers

- Société de Refinancement Hypothécaire(SRH), Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement
- SPA- Sofinance
- SPA, Arab Leasing Corporation(ALC), Maghreb Leasing Algérie (MLA Leasing), Cetelem Algérie, Caisse Nationale de Leasing(CNL)
- SPA, Ijar Leasing Algéria
- SPA, El DjazairIjar
- SPA. Le Fond National D'Investissement.⁴⁹

Le réseau bancaire algérien se compose de banque publique représentant trois quart du réseau répartis sur tout le territoire national, et de banque privées représentant un quart du réseau reparti principalement sur les wilayas nord du pays.⁵⁰

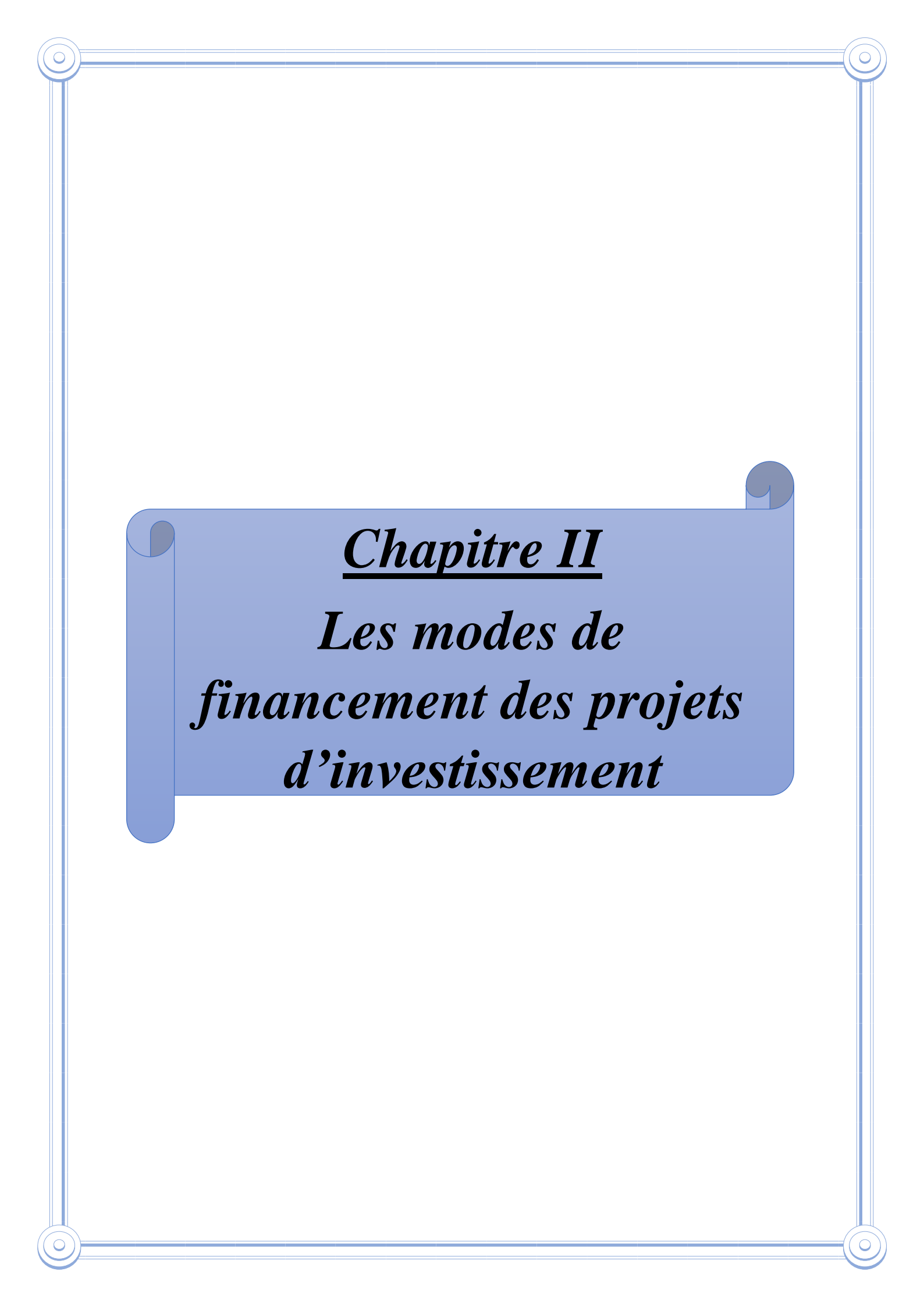
Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons tenté de présenter la banque et le système bancaire algérien à travers de retraceur de son évolution et les reformes qui en font aujourd'hui un système moderne, qui répond aux besoins des investisseurs Algériens et étrangers.

En effet, en Algérie à partir de la fin des années 80, les pouvoirs publics ont accès leurs politiques sur un processus de réformes et de restructuration du système bancaire marqué par de nouvelles attributions de la banque d'Algérie avec des pouvoirs plus étendus ainsi qu'un nouvel aspect structurel et organisationnel. Ces réformes interviennent dans un contexte marqué par de nouvelle réalité économique à savoir la montée en puissance de l'économie de marché et l'intervention des acteurs privées dans plusieurs secteurs productifs.

⁴⁹ Guide Investir en Algérie, édition 2016, P119.

⁵⁰Guide Investir en Algérie, édition 2016, P119.



Chapitre II
***Les modes de
financement des projets
d'investissement***

Introduction

Dans une économie de marché, la banque joue un rôle prépondérant dans le développement socio-économique d'un pays, notamment à travers le financement des projets d'investissement. Ainsi, pour répondre aux différents besoins suscités, les banques doivent se doter des techniques de financement efficaces.

Cependant, le financement d'un projet d'investissement peut avoir plusieurs sources. Ces dernières sont des facteurs très importants lors du processus décisionnel elles doivent être bien définies (type de rémunération, durées ou par leurs origines).

Ce chapitre se subdivise en trois sections. La première détaille la notion de financement. La deuxième section porte sur les sources de financement. La troisième section détaille les crédits accordés par les banques aux entreprises et aux jeunes entrepreneurs.

Section 1 : notion de financement**1.1. Définition du besoin de financement**

Selon le dictionnaire Larousse financer renvoie à l'ensemble des opérations par lesquelles un agent économique se procure les ressources nécessaires à son activité.

Ainsi, l'action de financer une affaire consiste à mettre à sa disposition un capital tel qu'il lui permette d'acquiescer les immobilisations, les approvisionnements et le fonds de roulement nécessaires à l'activité que la situation économique permet à l'entreprise d'exercer. Au sein d'une entreprise, les ressources sont regroupées en deux catégories : les moyens financiers que l'entreprise dégage de son activité même, c'est ce que l'on appelle « financement interne ou « autofinancement. Le reste est obtenu par la voie d'augmentation de capital ou par endettement à long moyen et court terme.

1.2. Les besoins de financement d'une entreprise

Une entreprise, si elle est mal gérée, risque à tout moment de se retrouver en situation d'insolvabilité ce qui se traduirait par une cassation de son activité et une mise en liquidation. On entend par insolvabilité, l'incapacité qu'aurait une entreprise à s'acquiescer à un moment donné d'une dette par manque de liquidité. Cette situation peut arriver à toute entreprise qui ne prend pas suffisamment conscience de l'importance d'une gestion saine de ses finances, et ce même dans le cas où l'entreprise connaît une bonne activité économique.

Pour éviter de se trouver dans l'incapacité d'honorer une dette ; l'entreprise doit établir

une analyse financière qui consiste à étudier la capacité d'une entreprise à respecter les échéances qui lui sont imposées par ses créanciers. Par son activité, une entreprise est confrontée à deux types de besoins de financement : un besoin de financement à long terme et un besoin de financement à court terme.

1.2.1. Un besoin de financement à long terme

Pour pouvoir exercer son activité, une entreprise doit tout d'abord se doter d'un certain nombre d'actifs qui vont être utilisés sur une longue période tel qu'un terrain pour construire une usine, des locaux où seront entreposées les machines utilisées dans le processus de production. En comptabilité, ces éléments particuliers d'une entreprise sont appelés actifs immobilisés, ils sont comptabilisés en haut du bilan dans les comptes de classe 2. Le financement de cet actif immobilisé suppose que l'entreprise dispose de ressources à long terme appelées aussi ressources stables.⁵¹

1.2.2. Un besoin de financement à court terme

Une fois que l'entreprise a acquis les immobilisations qui lui sont indispensables, elle va devoir financer son activité quotidienne c'est-à-dire, financer la constitution des stocks de matière première qui seront utilisés tout au long d'une période donnée pour être intégré dans le processus de production. C'est ce qu'on appelle en comptabilité *l'actif circulant* ⁵².

1.3. Les besoins de financement d'investissement

Les besoins d'investissement sont des besoins durables. En effet, l'investissement consiste en l'acquisition de biens ou de services dans l'objectif de réaliser une rentabilité dans le temps.⁵³ En effet, l'investissement est un acte volontaire « *contrairement au besoin d'exploitation, dont les déterminants échappent en partie au chef d'entreprise, l'investissement est une décision de gestion parfaitement autonome. C'est d'ailleurs pour quoi l'approche bancaire peut être beaucoup plus rigoureuse : la plupart des atouts et des paramètres sont dans les mains du décideur* »⁵⁴. Les investissements peuvent être regroupés en trois types : corporels, incorporels et financiers. Ces trois types sont complémentaires, ils représentent les moyens de mise en œuvre de la stratégie de croissance l'entreprise.

⁵¹ Bernard Yves, Jean Claude Coli, « Dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris, 1996, p.698.

⁵² Idem, p.698.

⁵³ Eric Manchon, Analyse bancaire de l'entreprise, édition ECONOMICA, p332.

⁵⁴ Idem p333.

1.3.1 Investissement matérielle (corporels)

Appelé aussi la formation brute du capital fixe (FBCF) , Il correspond à l'ensemble des biens durables acquis par l'entreprise tels que l'acquisition de terrain, de locaux, d'équipement et d'installation toujours inscrit à l'actif du bilan, il répond à des besoins variés tels que :

- l'accroissement de la capacité productive de l'entreprise
- la réalisation d'un profit
- lancement dans de nouveaux produits

1.3.2 Investissement incorporels

Les investissements incorporels ont la particularité de ne pas toujours apparaitre au bilan, car du point de vue comptable, ils ont considéré comme des charges de l'exercice. En effet, ils ne correspondent pas à l'entrée d'un bien dans l'entreprise. Ceci provient de leur nature et de leurs objectifs. Ce sont des investissements de nature intellectuelle ; ils ont pour objectifs principaux l'innovation et l'adaptation des matériels, des méthodes, des produits...etc.

➤ Investissement financier :

Les investissements financiers sont les acquisitions de titre de participation, de titres immobilisés qui donnent le droit de propriété ou de créance. Ils sont plus développer dans les grandes entreprises, les investissements financiers permettant :

- D'élargir la compétence de l'entreprise à d'autres domaines d'activistes ;
- D'obtenir des effets de synergie en tenant compte des complémentarités entre diverse sociétés
- De contrôler des ressources d'approvisionnement, des débouches et des technologies ;

Section 2 : les sources de financement

Le financement constitue l'un des facteurs important lors du processus décisionnel. Assez souvent le manque de moyens financiers impose aux entreprises de réduire la taille de leurs projets ou encore d'opter pour les projets qui nécessitent moins de fonds financiers. Toutefois, les entreprises peuvent recourir à plusieurs sources de financement qu'on peut classer en deux grandes catégories :

2.1 Les sources de financement interne

C'est le financement de l'exploitation et de l'investissement de l'entreprise par des fonds propres. Ce sont des fonds durables et non remboursables. Ces sources comprennent l'autofinancement et l'augmentation du capital.

2.1.1 Le financement par les fonds propres

Dans cette modalité de financement, l'entreprise fait appel à ses moyens internes qui sont sa première source financière. Cette modalité de financement est constituée de trois éléments essentiels qui sont : L'autofinancement, la cession d'élément d'actif et l'augmentation du capital. Nous allons définir les différentes modalités dans ce qui suit.

2.1.1.1 L'autofinancement

L'autofinancement tout réinvestissement de fonds provenant eux-mêmes de l'exploitation de l'entreprise, ces fonds étant constitués par les profits conservés dans l'entreprise ainsi que par la réserve pour amortissement ou épuisement⁵⁵. En effet, c'est le surplus monétaire conservé par l'entreprise après distribution des dividendes⁵⁶. Ainsi, l'autofinancement est présenté par la différence entre la capacité d'autofinancement (CAF) et les dividendes mis en paiement au cours de l'exercice

$$\text{L'autofinancement} = \text{CAF} - \text{dividendes}$$

Les auteurs Taulier et Topsacalian dans l'ouvrage "Finance" définissent la capacité d'autofinancement comme « l'ensemble des ressources générées par l'entreprise au cours de

⁵⁵ Huot J-A (1958) « l'autofinancement dans l'industrie papetière au Canada » in revue d'analyse économique, volume 34, numéro 1.

⁵⁶ Dictionnaire d'économie et de science sociale, éd : Nathan, Paris, 2006, p.23

l'exercice, du fait de ses opérations courantes »⁵⁷. La CAF correspond à la partie du profit généré par l'entreprise qu'elle conserve afin de couvrir d'autres besoins. Son calcul peut être effectué selon deux approches. La première est réalisée à partir du résultat net (**méthode additive**). La seconde est calculée à partir de l'excédent brut d'exploitation (**méthode soustractive**).

A- La méthode additive : (addition des charges)

Dans cette approche le calcul de la CAF se fait à partir du calcul du résultat net, les charges qui ne donnent lieu à aucun décaissement, c'est-à-dire les dotations annuelles d'amortissement.

Capacité d'autofinancement (CAF) = + Résultat net+ Dotations aux amortissements et aux provisions-Reprises sur amortissements et provisions.

Le tableau n°1 qui suit présente les éléments à retenir pour le calcul de la CAF

Tableau N°1 : calcul de la CAF (méthode additive)

	Résultat d'exercice	Manant
	Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation.
+	Charges exceptionnelles.
+	Valeur comptable des éléments immobilisés.
+	Reprises
-	Subventions virées au résultat
-	produits sur cession d'actif immobilisé.
=	CAF

Source : GINGLINGER.E, « décision d'investissement », éd : Nathan, Paris 1998, p.63

⁵⁷Teulie J, Topsacalian P, « Finance », Edition vuibert, 4èmeédition, Pris, 2005, P.137.

B -La méthode soustractive

Dans cette méthode, le calcul de la capacité d'autofinancement se fait à partir de l'excédent brut d'exploitation, ainsi la CAF se présente sous la formule suivante :

$$\text{CAF} = \text{EBE} + \text{produits encaissables} - \text{charges décaissables}$$

Le tableau ci-dessous présente en détail la définition des produits encaissables et les charges décaissables.

Tableau N°02 : Calcul de la CAF (méthode soustractive).

	Désignation	Matant
+	Excédent (o insuffisance) brut d'exploitation	
+	Transfert de charges (d'exploitation)	
-	Autres produits encaissables d'exploitation.	
+/-	Autres charges décaissables d'exploitation.	
+	Quotes-parts de résultat sur opération faite en commun	
-	Produits financiers (sauf reprises).	
-	Charges financières (sauf dotation).	
+	Produits exceptionnels (saufs reprises et produits sur cession).	
-	Charges exceptionnelles (sauf dotations et VNC des actifs).	
-	Participation des salariés aux résultats	
-	Impôts sur les bénéfices	
=	CAF

Source : GINGLINGER.E, « décision d'investissement », éd : Nathan, Paris, 1998, p.63.

La capacité d'autofinancement n'est pas un solde intermédiaire de gestion mais est consécutive au résultat net. La CAF est une possibilité de financement suspendue à la décision des actionnaires à mettre une partie du profit en report à nouveau créateur ou en réserves, plutôt que d'encaisser un maximum de dividendes. Or, l'autofinancement est un avantage économique en termes de trésorerie et une assurance pour un avenir incertain. Quand l'entreprise réalise des

bénéfices et qu'elle en met une partie en autofinancement, dans l'objectif d'alimenter le fonds de roulement de l'année suivante et participe à l'amélioration de la trésorerie dont une partie est dédiée à l'investissement⁵⁸. Toutefois, cette forme de financement présente l'inconvénient d'être une ressource financière limitée pour la croissance et le développement. En outre, ce financement peut priver l'entreprise de d'autres utilisations judicieuses de ses gains de productivité et il provoque le mécontentement des actionnaires.

2.1.1.2. Cession d'éléments d'actifs

Sont des éléments hors exploitation c'est-à-dire ne sont pas inclus dans l'autofinancement, ils résultent des éléments suivants :

- ✓ Renouvellement des immobilisations : Vente des matériels remplacés ;
- ✓ L'entreprise va chercher à trouver des nouveaux capitaux à partir des ventes d'actifs qui ne sont pas nécessaire à son activité ;
- ✓ Recentrage des activités : les entreprises vont céder les usines, des filiales et revenir au métier de base.

2.1.1.3. Augmentation de capital

L'augmentation de capital consiste à apporter des liquidités financières de l'extérieur vers l'entreprise⁵⁹. Ainsi, par le biais de cette modalité, l'entreprise fait augmenter le capital social de l'entreprise. Plusieurs manières se présentent à cette dernière pour faire croître son capital social :

- **L'augmentation de capital en numéraire** : l'associé apporte une somme d'argent (des apports en espèces)
- **L'augmentation de capital en nature** : l'associé apporte des immobilisations, des stocks de matières premières ou de la marchandise
- **Les apports en industrie** : l'associé apporte ses compétences, ses connaissances techniques et son savoir-faire.

L'augmentation de capital présente plusieurs avantages pour l'entreprise tels que :

- Le financement de nouveaux investissements
- Éviter le recours à l'emprunt

⁵⁸GuiellermicPhillippe (2019) « La gestion financière de l'entreprise pas à pas », p135-138, édition Vuibert.

⁵⁹BENAIBOUCHE Cid, « la comptabilité des sociétés », éd : OPU, ALGER, 2008, p.57

- L'accroissement de ressources financières de l'entreprise et évolution de la structure financière de celle-ci.

Toutefois, il présente des inconvénients tels que :

- Une dépendance au marché boursier
- Une contrainte pour les entreprises familiales et celles non cotées.

2.1.2 Le financement par quasi fonds propres

Ce sont les ressources financières n'ayant pas la nature comptable de fonds propres mais s'en approchant. Les quasi fonds propres sont stables et peuvent pour certains être transformer en fonds propres. Ils sont clarifiés comme des instruments de dettes et ils regroupent notamment les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs.

2.1.2.1 Les prêts participatifs

Les prêts participatifs⁶⁰ sont des prêts à long terme accordés par les banques spécialisées aux petites et moyennes entreprises, en vue de pallier à l'insuffisance de leurs fonds propres. Les prêts participatifs sont des quasi-fonds propres car ils présentent des caractéristiques particulières.

À côté des prêts participatifs, on rencontre aussi les titres participatifs qui, à la différence des prêts participatifs, sont émis par des entreprises du secteur public ou des sociétés coopératives. Au-delà, prêts et titres participatifs ont les mêmes caractéristiques.

2.1.2.2 Les titres de participation

Les titres de participation se définissent principalement par leur durée de détention. Ils sont considérés comme les actions détenues à long terme par une entreprise à revenu variable et donnant des droits de participer dans la vie l'entreprise émettrice.

2.1.2.3 Les subventions d'exploitations

« Accordées par l'État, les collectivités ou les tiers. Les subventions reçues par l'entreprise dont l'optique d'acquérir des immobilisations. On parle alors des subventions

⁶⁰Frank OLIVIER MAYE, « Evaluation de la rentabilité des projets d'investissement », éd : L'Harmattan, Paris, 2007, p168.

*d'équipements, ou de financer des activités à long terme. Elles ne sont pas généralement soumises au taux de valeur ajoutée (TVA) ».*⁶¹

Les subventions d'exploitations peuvent prendre plusieurs formes :

- Les subventions courantes d'exploitation, pour permettre aux entreprises de baisser le prix de leurs produits sur le marché ou de mieux payer leurs employés ;
- Les subventions à l'exploitation, pour améliorer la compétitivité des entreprises sur le marché international ;
- Les subventions d'équilibre, pour compenser en tout ou en partie, les pertes des entreprises et les bonifications d'intérêts, pour permettre aux entreprises de supporter les coûts des emprunts.

2.1.2.4 Les titres de subordonnés

Comme le cas pour les titres participatifs ces titres sont assimilables à des obligations mais dont le remboursement ne s'effectue qu'en cas de liquidation et après avoir remboursé toutes les autres créances, à part les titres participatifs.

Ces titres sont assimilables à des obligations mais dont le remboursement ne s'effectue en cas de liquidation de la société et après avoir remboursé toutes les autres créances, à part les titres participatifs. Ce sont des titres de créance de dernier rang. Et "*paiement des intérêts peut être reporté sur décision du conseil d'administration. Le paiement des intérêts est dit subordonné au versement de dividende*".⁶²

Il existe deux (02) catégories de ces titres⁶³ :

- Les titres subordonnés À durée déterminée **TSDD** : Qui sont remboursables ;
- Les titres subordonnés À durée indéterminée **TSDI** : Aucun remboursement prévu

2.2 Les sources de financements externes

Les fonds propres sont souvent insuffisants pour financer la totalité des investissements. L'entreprise doit donc, recourir à des sources de financement externes.

⁶¹H. DAVASSE, M. PARRUITTE, A. SADOU, « Manuel de comptabilité », éd :BERTI, Alger, 2011,p53.

⁶²Karyotis Catherine, « l'essentiel de la bourse et des marchés de capitaux », Editions Gualino, 2020.

⁶³CONOSO Pierre, HEMICI Farouk, Ö Gestion financier de l'entreprise à,10Çme Edition, Paris, France, 2002, p435.

Les entreprises qui utilisent l'endettement plutôt que le recours aux fonds propres en tirent avantage de deux manières⁶⁴ :

En premier lieu, elles obtiennent un avantage fiscal parce que les intérêts portant sur la dette sont fiscalement déductibles alors que les cash-flows provenant des fonds propres ne le sont pas.

En deuxième lieu, l'endettement permet aux entreprises d'imposer une discipline aux dirigeants. Les entreprises sont obligées de faire des paiements réguliers à leurs créanciers et les dirigeants qui ont choisi d'investir dans des projets peu rentables augmentant la probabilité d'être incapable de faire face à ces paiements.

2.2.1 Le financement par l'endettement

Les entreprises font souvent recours à un financement extérieur afin de financer leurs opérations stratégiques et leurs investissements. Cette modalité de financement peut prendre plusieurs formes :

- Financement par un emprunt bancaire,
- Financement par emprunt obligataire
- Financement par le crédit-bail

2.2.1.1. L'emprunt bancaire (ordinaires)

L'emprunt bancaire correspond à la mise à la disposition de l'entreprise, par un organisme financier, d'une somme d'argent. L'entreprise recourt à un intermédiaire, qu'est le plus souvent la banque, pour financer les projets d'investissement de l'entreprise, ces emprunts sont définis par trois caractéristiques à savoir :

- Un caractère indivisible à l'inverse de l'emprunt obligataire (obligation) ;
- Une durée bien définie pour le remboursement
- Un taux d'intérêt fixé au préalable

2.2.1.2. Emprunt obligataire

Le financement obligataire est une alternative à l'emprunt bancaire, il est défini comme « *un emprunt de montant élevé, en fractions égales appelées obligations proposées au public par l'intermédiaire du système bancaire* »⁶⁵. Le montant nominal de l'emprunt est alors

⁶⁴Damodaran Aswath (2006) « finance d'entreprise » P.725, édition

⁶⁵La loi de finance française n°66-455 du 02/07 /1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail.

égal au nombre de titres émis (obligations) multipliés par le nominal de chaque titre⁶⁶. Ces obligations sont placées sur le marché financier et proposées au public par l'intermédiaire du système bancaire. Selon les modalités de versement des intérêts on peut relever les catégories d'obligation suivantes :

- Obligation convertible en action ;
- L'obligation à un taux fixe ;
- Obligation à taux variable ;
- Obligation remboursables en action.

2.2.1.3. Le crédit-bail (location avec option d'achat ou le leasing)

Il s'agit d'une opération de location qui porte sur un bien mobilier ou immobilier et assorti une option d'achat. Les mécanismes du crédit-bail sont :⁶⁷

- Le preneur (le client) repère un matériel qu'il souhaite louer ;
- Le bailleur (la société de crédit-bail) achète ledit matériel et le loue au preneur moyennant le versement de redevances.

À l'issue du contrat, le preneur a le choix entre trois possibilités :

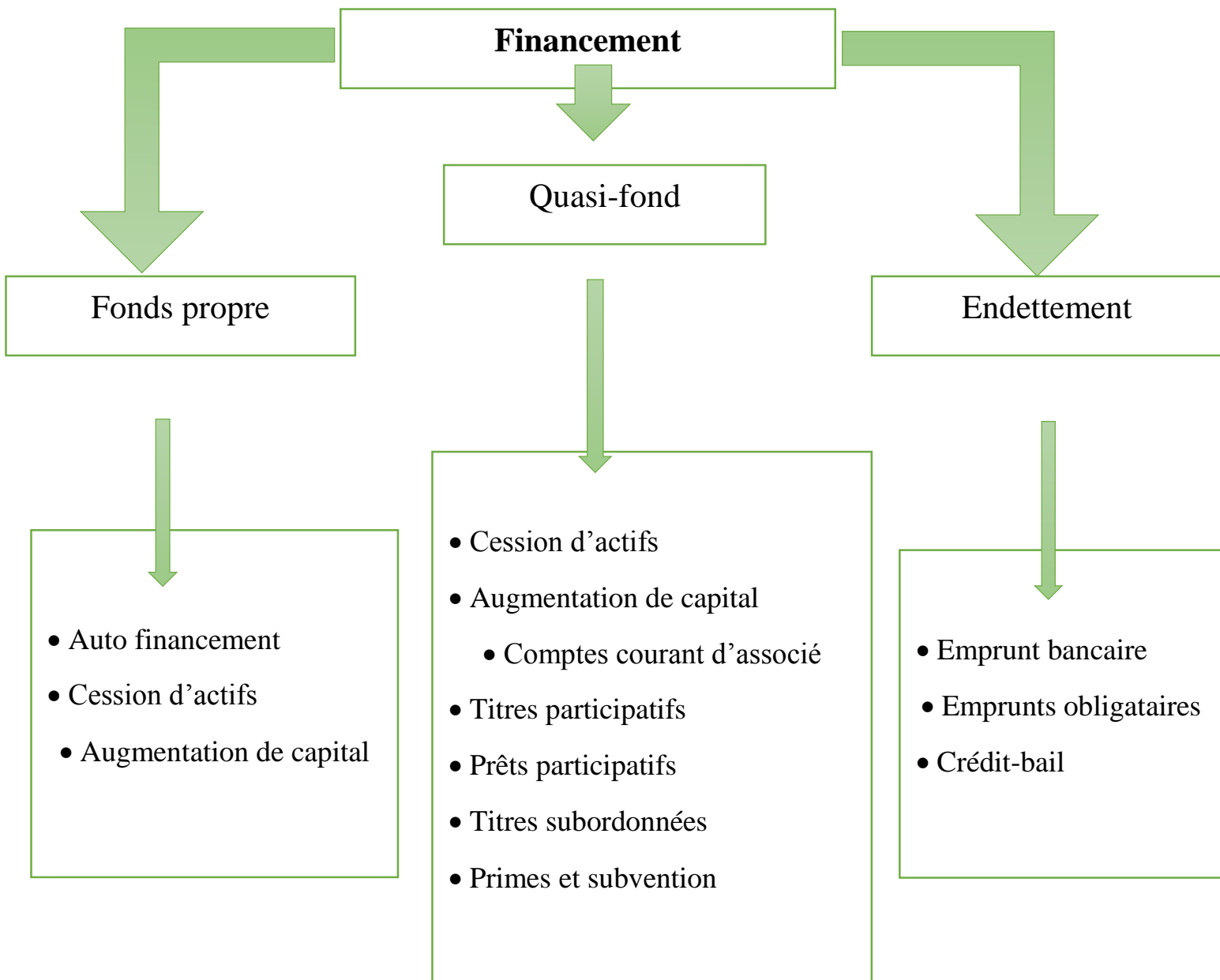
- Soit acheter les matériels au prix prévu initialement dans le contrat ;
- soit poursuivre la location ;
- soit restituer le bien au bailleur.

Une synthèse de ces modalités de financement est présentée dans la figure n° 1 qui suit :

⁶⁶Kharbouch Omar et Makhtari Abelouahab (2015) « Financement des entreprises par emprunt obligataire : cout et risque » in revue de gestion et d'économie, P62, vol3 n°1.

⁶⁷Bernet-Rolland L: op-cit, p22

Figure N°02 : Les modes de financements des investissements



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données précédentes

Section 3 : Les crédits accordés par les banques

Pour couvrir ses besoins, l'entreprise est dans l'obligation de disposer de ressources financières suffisantes. De ce fait, les entreprises sollicitent le financement bancaire afin d'assurer la continuité de leurs activités. En effet, la banque offre une gamme de crédit correspondant à des besoins spécifiques. Nous essayerons à travers cette section de définir la notion du crédit et de mettre en évidence son rôle, ainsi que de présenter les différents types de crédits accordés par la banque pour les entreprises.

3.1 Définition, rôles et caractéristiques du crédit**3.1.1-Définition du crédit**

Au sens de la loi relative à la monnaie et au crédit ; le crédit est défini, dans l'article 68 de la loi n°03-11 du 26 août 2003, comme « *tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou garantie* »⁶⁸.

Selon G. Petit-Ditaillis faire un crédit c'est faire confiance ; c'est donner librement à la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, sera restitué dans certain délai⁶⁹. Cette définition fait ressortir les trois supports indispensables donnant lieu à un crédit, à savoir : le temps, la confiance, et la promesse.

Une opération de financement peut être définie comme la rencontre entre les agents à besoin de financement et des agents à capacité de financement. Dans une opération de crédit, un intermédiaire intervient et fait le lien entre les deux agents. L'agent à capacité de financement confie son argent à un intermédiaire qui est généralement la banque, qui accorde un prêt à l'agent à besoin de financement⁷⁰.

3.1.2- Le rôle du crédit

De nos jours, le crédit bancaire joue un rôle important dans une économie. En plus de son rôle de financement, il constitue un outil d'échange et de création de moyens de paiement.

⁶⁸Loi no 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, Article 68

⁶⁹Définition donnée par G. Petit-Ditaillis cité par Farouk Bouyakoub, dans son ouvrage intitulé « l'entreprise et le financement bancaire » Ed Casbah, 2000 P.17

⁷⁰

➤ **Il permet les échanges**

La fonction la plus ancienne celle qui fût à l'origine des premières banques. Le recours au crédit permet une anticipation de recettes et donne ainsi à l'avance un pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises. En anticipant le revenu des ventes, il permet d'assurer la continuité dans le processus de production et de commercialisation aussi bien sur le marché national que sur le marché international.⁷¹

➤ **Il stimule la production**

L'évolution de l'offre de crédit et l'activité sont étroitement liées. En effet, le recours au crédit permet donc aux chefs d'entreprises d'acquérir les moyens de production adaptés et d'améliorer la qualité et la quantité de leur production.

➤ **Il contribue au développement**

Les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation s'étendent à tous les agents économiques, il s'agit d'un rôle multiplicateur pour le crédit.⁷²

➤ **Le crédit, instrument de création de monnaie**

Les banques ont le privilège d'émettre de la monnaie en accordant des crédits à l'économie. En effet, les banques, en accordant du crédit, participe à l'émission monétaire. Elles mobilisent les ressources financières dont elles disposent sous forme de dépôts pour octroyer des crédits aux agents à besoin de financement sans que, pour autant, cela prive les déposants de dépenser leurs liquidités.⁷³

3.1.3- Les caractéristiques du crédit

Le crédit bancaire sert à financer les besoins des ménages et des entreprises. Les caractéristiques d'un crédit sont nombreuses, on peut citer :

3.1.3.1-La confiance

Selon le Grand Robert de la langue française, le mot crédit vient du terme latin « *creditum* », qui signifie croire, faire confiance. En effet, la confiance est la base d'un crédit bancaire. Octroyer un crédit c'est mettre à la disposition d'une personne une somme d'argent,

⁷¹THAUVRON. A, « Les Choix d'Investissement », Ed thèque, Paris, 2003

⁷²BENKRIMI K, « crédit bancaire et économie financière », édition dar el Othmania, 2010

⁷³ Bernard Elie, *Mondialisation et régionalisation*.

et croire au remboursement ultérieur de cet argent.

3.1.3.2-La durée

La durée d'un emprunt est variable, elle s'étale du très court terme de quelques mois à un an (exemple les facilités de caisse ou les découverts bancaires) au long terme, jusqu'à vingt ans par exemple pour les crédits immobiliers⁷⁴. D'une manière générale, on parle de :

- Crédit à court terme lorsque la durée est inférieure à un (1) ans ;
- Crédit à moyen terme lorsque la durée est entre (2) deux à (7) sept ans ;
- Crédit à long terme lorsque la durée est supérieure à sept ans.

3.1.3.3 Le risque

Le risque est intimement lié à l'activité bancaire notamment les opérations de crédit. Etymologiquement, le mot risque vient du latin *resare* qui évoque la notion de rupture par rapport à une situation attendu »⁷⁵. Le risque peut être défini comme « un *engagement portant une incertitude doté d'une probabilité de gain ou de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte* »⁷⁶. Le risque de crédit constitue l'un des premiers risques que peut rencontrer un établissement bancaire. En pratique, le risque crédit porte sur le non remboursement de ses dettes par un emprunteur défaillant.

3.1.3.4-La rémunération et les conditions financières du crédit

Les risques en cours par le banquier pourraient justifier la rémunération des crédits ; mais ce ne sont pas les seuls éléments à prendre en considération.

- ✓ En premier lieu, les banques sont amenées à rémunérer les ressources qu'elles obtiennent.
- ✓ Ensuite, elles ont à faire face à des frais importants : personnel, amortissements des immeubles, entretien des installations, etc.
- ✓ Elles doivent enfin constituer des réserves et des provisions afin de pallier les défaillances possibles de leurs débiteurs.

Nous pouvons donc résumer les éléments constituant le coût du crédit par les deux points

⁷⁴ Philippe Narassiguin (2004) « Monnaie. Banques et banques centrales dans la zone euro » édition de Boeck Supérieur » P.39.

⁷⁵MICHEL MATHIEU (1995) « l'exploitant bancaire et le risque de crédit » revue banque, P20.

⁷⁶Naulleau G. et Rouach (1999) « le contrôle de gestion bancaire et financier » in revue banque, p.310.

suivants :

- L'intérêt traditionnel considéré comme le loyer de l'argent et la compensation de la prise de risque ;
- Les commissions et les frais annexes de nature diverse considérés comme la contrepartie de services complémentaires rendus au débiteur.⁷⁷

3.2. Les crédits d'investissements

En théorie, la durée du crédit doit être ajustée à la durée de l'actif financé. Afin de partager les risques de l'investissement, il est normal que l'immobilisation ne soit pas intégralement financée par le crédit bancaire, la part autofinancée par l'entreprise pouvant aller jusqu'à la moitié de la valeur de l'actif.

Si les concours à court terme sont accordés après étude du cycle d'exploitation, les crédits à moyen et long terme sont octroyés au vu de l'étude des plans de financement prévisionnels établis à l'appui des projets d'investissement. En conséquence, ils ne peuvent pas être accordés en considération de la seule situation financière de l'entreprise ou de la qualité des garanties qu'elle offre.

Il convient également de prendre en compte les scénarios de succès et d'échec des projets d'investissement et donc de les soumettre à une analyse économique approfondie.⁷⁸

3.2.1. Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont les crédits de durée supérieure à un an (comprise entre un et sept ans). Ils financent dans le cas des ménages, essentiellement l'achat de logement et, dans le cas des entreprises, il destiné à l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursements de ces crédits.

Il existe trois (3) types de crédit à moyen terme :

3.2.1.1 Le crédit à moyen terme réescomptable

C'est la forme de crédit la plus utilisée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit, et ce en

⁷⁷AUSSET G et MARGERIN J, « investissement et financement », édition Sedifor, paris, 1990

⁷⁸MANCHON E, « analyse bancaire de l'entreprise », éditions economica, 1987

réescomptant, auprès de la banque d'Algérie, le billet à ordre souscrit par l'emprunteur⁷⁹.

3.2.1.2 Le crédit à moyen terme mobilisable

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter le crédit auprès de la banque d'Algérie, mais le mobiliser sur un marché monétaire. Cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

3.2.1.3 Le crédit à moyen terme direct

Le crédit à moyen terme est dit direct lorsqu'il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie. Le billet à ordre souscrit par l'emprunteur est considéré comme une reconnaissance de dette et non comme instrument comptable⁸⁰.

3.2.2. Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont, par définition, des crédits dont la durée excède sept ans (généralement de 7 à 20 ans). Ils sont destinés généralement à financer des investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans. Les crédits à long terme sont accordés principalement par des organismes spécialisés (en l'occurrence le crédit d'Équipement des Petites et Moyennes entreprises), les banques ne jouent qu'un rôle auxiliaire de relais⁸¹.

En Algérie, à l'ère de l'économie planifiée, le financement des investissements planifiés productifs pour le compte des entreprises nationales, était assuré pour la partie, moyen terme, par les banques primaires, pour la partie long terme, par la banque algérienne de développement sur les ressources de trésor public. En générale, les prêts à moyen et long terme ont un certain nombre de caractéristiques :

- La durée du crédit dépendra en partie de la durée de vie du bien financé : la durée du crédit ne doit pas être supérieure à la durée d'utilisation du bien que ce crédit finance.

Ainsi les crédits à moyen terme s'applique en particuliers aux voitures et aux machines et les crédits à long terme notamment aux bâtiments ;

- La durée du prêt dépend des possibilités financières de remboursement de l'entreprise :

⁷⁹ « Les crédits à moyen terme » cours en ligne disponible sur le site <http://univ-bejaia.dz/xmlui/bitstream/handle/123456789/11231/Financement%20bancaire%20d%e2%80%99un%20cr%c3%a9dit%20d%e2%80%99investissement.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

⁸⁰Farouk BOUYACOUB, Op.cit., P253.

⁸¹Jack Forget, « Financement et rentabilité des investissements », Ed d'Organisation, Paris, 2004, p107.

Plus l'entreprise peut assumer les mensualités élevées plus la durée du prêt peut être courte, ce qui rend l'emprunt moins coûteux ;

- Dans certains cas la banque peut aussi demander à l'entreprise un effort d'autofinancement de façon de ne pas avoir financé l'intégralité de l'investissement : c'est le cas pour les crédits à moyen terme qui couvrent en générale 50 à 75% du montant toutes taxes comprises de l'investissement⁸².

Cependant, si l'entreprise ne satisfait pas aux exigences de la banque, ou si celle-ci ne peut financer l'intégralité de ce qu'elle souhaite, ou bien encore si les taux d'intérêt exigés mettent en danger la rentabilité de l'investissement, l'entreprise pourra alors se diriger vers un autre type de financement externe.

3.2.3. Le crédit-bail

3.2.3.1 Définition du crédit-bail

Le crédit-bail est une technique de financement par laquelle la banque ou une société financière acquiert sur la demande de l'entreprise, un bien durable à usage professionnel pour le louer à celle-ci pendant une période convenue à l'avance, suffisante pour permettre son amortissement intégral en contrepartie des loyers⁸³. Garrido (2002) définit le crédit-bail sur le plan économique comme "*une opération de financement dans laquelle le crédit bailleur agit comme un prêteur mettant des fonds (le montant du bien financé) à disposition d'un emprunteur (le locataire) qui rembourse les sommes ainsi prêtées selon un échéancier de remboursement (les loyers) convenu contractuellement au départ*⁸⁴".

Trois possibilités sont offertes à l'entreprise locatrice à la fin de la période de location :

- soit de renouveler le contrat de location
- soit de restituer le bien à l'établissement du crédit-bail ;
- soit d'acheter le bien moyennant un prix convenu appelé valeur résiduelle qu'il soit généralement faible au prix initial. Tant que cette option d'achat n'est pas exercée, le bailleur reste propriétaire de l'actif (les engagements en crédit-bail étant comptabilisés en hors bilan).

⁸²Ibid. P52.

⁸³Bernet-Rollande Luc, « Principes de technique bancaire », 22ème Ed, Ed Dunod, Paris, 2002, P261.

⁸⁴Garrido 2002 citée par KhallilAssaadFeghali (2007) « le credit-bail, outil stratégique de financement : analyse de la situation libanaise » consulté le 17/07/2022 sur le site file:///C:/Users/bos/Downloads/LE_CREDIT-BAIL_OUTIL_STRATEGIQUE_DE_FINANCEMENT_AN.pdf

Le crédit-bail donne lieu à l'intervention de trois acteurs :

- **Le fournisseur de bien** : le fabricant ou le propriétaire du bien pour le vendre à un bailleur de fonds ;
- **La banque ou société financière** : l'institution qui achète le bien auprès d'un fabricant pour le louer à une entreprise ;
- **Le locataire** : celui qui assume les droits d'usage d'un bien loué moyennant le versement des loyers.

3.2.3.2 Les formes du crédit-bail

➤ **Crédit-bail mobilier**

Il porte sur des biens d'équipement (tels que la voiture, bateau) qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Les concours de ces établissements sont fonction de leurs fonds propres.

➤ **Crédit-bail immobilier**

Il concerne des biens immobiliers professionnels (tel que les bâtiments) déjà construits ou à construire. Il est distribué par des sociétés spécialisées ou des banques pouvant adopter le statut de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie⁸⁵.

Au plan légal, le crédit-bail est introduit en Algérie en 1990 par la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit dont l'article 112 alinéa 2 stipule: " Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment les crédits-bails"⁸⁶.

3.2.3.3 Avantages du crédit- bail

Les avantages du crédit-bail portent sur :

- Le financement par crédit-bail conserverait intacte la capacité financière de l'entreprise. En effet, elle lui permet de disposer d'un équipement sans avoir recours à l'autofinancement ou le financement externe.
- ✓ Permettre aux entreprises en difficulté de procurer des biens d'investissement

⁸⁵Luc Bernet-Rollande, « Principes de techniques bancaire », 25ème Ed, Ed Dunod, Paris, 2008, P344.

⁸⁶Abderrahmane BENZAAD, « le leasing en Algérie : réalité et perspectives de développement », P2

- Cette modalité de financement présente pour l'entreprise l'avantage de ne pas offrir des garanties réelles, ce qui facilite d'autant sa mise en place ;
- L'accessibilité à toutes les entreprises qu'elles soient que leurs tailles (grandes, moyennes ou petites)
- Le financement par le crédit-bail peut atteindre 100% du montant d'un investissement.

Le crédit-bail constitue un instrument d'optimisation fiscale.

3.2.3.4 Les inconvénients du crédit-bail

Ce type de financement présente de nombreux inconvénients, on peut citer :

- Son coût élevé notamment pour les petites entreprises ;
- Il finance des investissements bien déterminés, généralement des biens standards. Ce qui limite son utilisation par les entreprises ayant des besoins spécifiques

Le matériel financé ne peut être donné par l'entreprise en garantie⁸⁷.

3.3. Le crédit d'exploitation :(crédit à court terme ou de fonctionnement)

La trésorerie de l'entreprise est constituée de l'argent immédiatement disponible sur ses comptes, net des éventuels crédits de trésorerie. Si une trésorerie négative n'est pas forcément un signe de difficultés, elle ne peut pas perdurer. Le but des crédits bancaires à court terme est de permettre ce rééquilibrage. Ces prêts, d'une durée généralement inférieure à un an, peuvent être répartis en deux familles. La première, nommée « crédits de trésorerie », autorise l'entreprise à avoir pendant une certaine durée un compte débiteur (facilité de caisse, découvert, crédit de compagnie). La seconde permet de recevoir en avance le règlement de certaines créances (escompte et mobilisation de créances)⁸⁸.

3.3.1. Les crédits d'exploitation globaux

3.3.1.1. La facilité de caisse

Elle offre à l'entreprise la possibilité de gérer de façon plus souple ses dépenses immédiates et ses gains différés.

Elle donne à l'entreprise une autorisation ponctuelle de découvert bancaire pour une

⁸⁷Luc Bernet-Rollande, « Principes de techniques bancaire », 25ème Ed, Ed Dunod, 2008, P344.

⁸⁸Document du BNA, « crédit d'exploitation », p.50.

durée généralement inférieure à 15 jours. La facilité de caisse permet à l'entreprise de gérer les dépenses immédiates ou des difficultés passagères. L'avantage principal de ce crédit est de faire face rapidement à un besoin de trésorerie. Le financement du décalage transitoire entre les dépenses et les recettes. Toutefois, sa mise en place ou son retrait est à la discrétion de la banque, le coût (agios) peut être important.⁸⁹

3.3.1.2. Le découvert

C'est un crédit à longue durée que la facilité de caisse (quelques semaines voire quelque mois). Le bénéficiaire obtient de sa banque l'autorisation de rendre son compte débiteur pendant quelques semaines à quelques mois. Il est destiné à pallier des décalages de trésorerie à court terme⁹⁰. En effet, le découvert en compte courant sert à compléter le fonds de roulement de l'entreprise temporairement insuffisant : en aucun cas le compte ne peut se trouver débiteur en permanence pour des durées excessivement longues.

Pouvant craindre de financer des pertes, en accordant ce crédit sans échéance précise, le banquier se montrera exigeant pour octroyer une autorisation de découvert : la situation de l'entreprise, l'ancienneté des relations avec la banque, les garanties proposées sont autant d'éléments qui seront examinés⁹¹.

Le banquier peut donner son accord par écrit (pour une durée en principe d'un an) et dans ce cas, l'entreprise paie généralement une commission de confirmation de 0.5 à 1.5% du montant autorisé.⁹².

3.3.1.3. Le crédit de compagne

Le crédit de compagne est une forme de crédit spécialisé. C'est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière⁹³. C'est un crédit destinés à financer des activités telles que (soit approvisionnement massif puis fabrication et ventes régulièrement étalées, soit approvisionnement et fabrication réguliers puis ventes massives).⁹⁴

Le crédit de compagne est un crédit à durée déterminée fixée à une date d'échéance stipulé par contrat (souvent 7 à 9 mois, quelque fois plus) et portant sur de gros montants, qui

⁸⁹BOUYAKOUB FAROUK, op-cit, p.234.

⁹⁰ Banque de France (2016) « les crédits de trésorerie (découvert, facilité de caisse, crédit de compagne » Référentiel des financements des entreprises disponible sur le lien https://entreprises.banque-france.fr/sites/default/files/bdf_reffin_chap4_425_a.pdf consulté le 04/08/2022.

⁹¹VANHORME C. James, « gestion et politique financière », édition Dunod, paris, 1972, p.226.

⁹²Idem

⁹³BENHALIMA. Ammour, « pratique des techniques bancaire », éditions DAHLAB, Alger, 1997, p.63.

⁹⁴Idem

sont en fonction du montant des encaissements attendus liés à la saisonnalité de l'activité ainsi que du prévisionnel des dépenses à venir⁹⁵.

Pour le banquier le risque est important car il s'agit d'une vente future (donc hypothétique) des marchandises qui doit permettre la bonne fin du concours financier. Cette situation exige de la banque de veiller que l'entreprise a une situation financière saine (la banque exige donc des garanties importantes)⁹⁶.

3.3.1.4. Le crédit relais

Est un crédit au terme du contrat. Pour objet de financer un apport qui constitue la vente d'un premier bien, en attendant que celle-ci se réalise.

Le crédit est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. Cette rentrée peut provenir, par exemple d'une augmentation du capital ou encore, d'une cession d'actifs⁹⁷.

3.3.2. Les crédits d'exploitation spécifiques

Il s'agit de crédit finançant des actifs circulants spécifique soit des stocks soit des Créances ;⁹⁸

3.3.2.1. Avance sur facture administrative

C'est un crédit de mobilisation de créance détenu par l'entreprise sur administrations ou des collectivités dans le marché de fourniture ou de prestations de services. Les factures présentées doivent vérifier les conditions fondamentales suivantes :⁹⁹

- Réalité de la créance ;
- Certitude qu'elle ne sera pas réglée ailleurs aux guichets de la banque prêteuse ;
- Certifie qu'elle sera amputée totalement ou partiellement.

Si l'une de ses conditions n'est pas réalisée, l'avance doit être considérée comme un découvert pur et simple

⁹⁵ Idem

⁹⁶ CONSO Pierre, « La gestion financière de l'entreprise », édition Dunod, Paris, 1985, p.383

⁹⁷ BOUYAKOUB FAROUK, op-cit, p.235.

⁹⁸ Idem

⁹⁹ BOUYAKOUB FAROUK, op-cit, p.238

3.3.2.2. Avance sur titres

L'avance sur titre consiste en la procuration des fonds par la mise en gage de marchandises ou de valeurs mobilières.

C'est l'opération par laquelle le banquier met des fonds à la disposition d'une personne porteuse de titre de placement (bons de caisse, bon de trésor, etc.) à échéance plus ou moins éloignée. La spécificité de ce type de crédit est que le banquier ne prend aucun risque. En effet, en cas d'incapacité de remboursement du client, le banquier a le droit de prélever ce qui lui est dû sur le produit net de la vente de la gage¹⁰⁰.

3.3.2.4. L'escompte commercial

Il est défini comme « *L'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le recouvrement des effets, qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance* »¹⁰¹.

¹⁰⁰ Idem, p. 237

¹⁰¹ CHAINEL A, « LA banque et l'entreprise, les techniques actuelles de financement », édition la revue banque, 1989, p.101

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons essayé de présenter les sources de financement des investissements et les crédits accordés par les banques. Le choix pour un mode de financement plutôt qu'un autre est un facteur très important lors du processus décisionnel d'un projet d'investissement.

La durée du crédit diffère d'un projet à un autre, selon l'investissement à financer. Le crédit d'investissement engendre des risques importants pour le banquier du moment que les prévisions sont d'autant plus difficiles que le terme éloigné.

En effet, lorsque le banquier accepte de financer un investissement, il s'associe avec l'entreprise pour une longue durée, et dans ce cas-là, les facteurs humains et économiques revêtent une importance beaucoup plus grande que pour le crédit d'exploitation.

Pour assurer une bonne issue de ce type de crédit, le banquier se doit de mener une étude minutieuse et approfondie de la demande de crédit, tout en analysant les capacités de l'entreprise à dégager des résultats permettant le remboursement du crédit à terme, ce qu'on va déterminer dans le chapitre suivant.

Chapitre III

Etude et évaluation d'un projet d'investissement

Introduction

Le service crédit prend en charge l'évaluation de projet d'investissement avec prudence, afin d'assurer le remboursement de crédit à investir, et d'éviter les risques de perte vis-à-vis des fluctuations aléatoires des demandes de crédit.

Cette étude passe par plusieurs étapes dont l'étude d'identification de fiabilité préfinancement pour identifier une potentielle rentabilité, l'étude post-financement pour affirmer la rentabilité du projet, et d'estimer le délai de récupération du crédit investi.

Dans ce chapitre on traite les généralités sur les projets d'investissement, leurs outils, méthodes et critères d'évaluation utilisés par le service crédit de la banque.

Section 1 : généralités sur les projets d'investissement

L'objectif de cette section est de donner un aperçu sur le projet d'investissement. Nous exposerons les différentes définitions et types des projets d'investissement selon certains critères de classification, et on mettra en évidence les caractéristiques des investissements.

1-1-Les définitions de base**1-1-1 Définitions de projet**

Un projet est défini comme un « *Processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques, incluant les contraintes de délais, de coûts et de ressources* »¹⁰².

1-1-2 Définition de l'investissement

« *Investir, c'est acquérir un bien dont on attend des avantages durables (services, argent, etc.)* »¹⁰³.

L'investissement est une opération qui permet à l'entreprise de transformer ces ressources financières en bien corporel ou incorporel pour servir de manière durable à réaliser son but social, et de rassurer sa rentabilité prévisionnelle.¹⁰⁴

¹⁰² Dictionnaire de management de projet, édition ANFOR, 2010, P211.

¹⁰³ P, VIZZAVONA ; gestion financière ; édition Berti, 9ème édition ; P393.

¹⁰⁴ Dictionnaire de management de projet, édition AFNOR, Saint Denis, 2010, P153.

1-1-3 Définition de projet d'investissement

Le projet d'investissement représente « *l'acquisition d'un ensemble d'immobilisation permettant de réaliser ou de développer une activité donnée, dans son aspect commun, il correspond à une dépense immédiate dont on attend des avantages futurs* »¹⁰⁵. Le projet d'investissement est donc considéré comme un ensemble d'actions et d'interventions visant à atteindre un objectif spécifique fixé à l'avance au moyen des ressources matérielles, financières et humaines

1-2-Classification des projets d'investissement

Il est difficile de classer les investissements par type du fait que la problématique de l'investissement n'est pas la même selon les secteurs, la taille et la structure de l'entreprise, la nature et la durée de vie attendue des projets¹⁰⁶.

1-2-1 La classification selon la nature

Selon la nature on distingue trois type de projet d'investissement, sont :

- les investissements corporels (les biens physiques).
- les investissements incorporels (comme les brevets).
- les investissements financiers (les actions, et les obligations).

1.2.2 Classification selon l'objectif

Selon l'objectif visé par l'entrepreneur, nous distinguons plusieurs types d'investissements :

1.2.2.1 Investissement obligatoire

Il s'agit d'un type d'investissement qui n'a pas de but lucratif, mais de servir l'intérêt public. En effet, ces investissements s'effectuent en dehors de l'activité normale de l'entreprise.¹⁰⁷

¹⁰⁵Houdayer R, Evaluation financière des projets, Edition Economica, 2eme édition Paris, 1999, P.09.

¹⁰⁶ F.X SIMON et M. TRABELSI, Préparer et défendre un projet d'investissement, Edition DUNOD, Paris 2005, P43

¹⁰⁷www.wikimemoire.net/investissement consulter le 05/07/2022.

1.2.2.2 Investissement de renouvellement ou de remplacement¹⁰⁸

Il désigne les projets dont l'objectif prioritaire est de permettre le renouvellement des équipements en place. Ce sont les investissements les plus fréquents et les plus simples à réaliser, car il s'agit de remplacer un bien de production par un autre bien en raison du phénomène de l'usure. L'objet étant ici, le maintien du potentiel de l'entreprise.

1.2.2.3 Investissement de productivité et de modernisation

Il désigne des investissements réalisés pour réduire les coûts de production et d'améliorer les rendements. Ces projets peuvent prendre des formes très diverses : nouveaux équipements, nouveaux procédés de fabrication ou nouvelle organisation de production.¹⁰⁹

1.2.2.4 Investissement de capacité ou d'extension

Il s'agit de tout investissement ayant pour but d'augmenter et d'accroître, dans des proportions importantes la capacité de production de l'entreprise.¹¹⁰

1.2.2.5 Investissement de rentabilité

Il s'agit de procéder à un investissement pour faire face au problème de l'archivage, d'organisation du travail, en suivant l'évolution technologique.¹¹¹

1.2.2.6 Investissement d'innovation ou de diversification

Ce sont les investissements qui entraînent une modification plus profonde de la situation actuelle de l'entreprise. Ils permettent à l'entreprise d'accéder et de développer une ou plusieurs activités nouvelles, ils répondent à la volonté de se déployer sur de nouveaux marchés.¹¹²

1.2.3. Classification selon la durée

Selon les durées, nous distinguons deux types d'investissement :

- Les investissements à moyen terme : ce sont les investissements dont la durée de vie varie entre 1 et 7 ans, elle concerne les équipements légers (moyen de transport...).
- Les investissements à long terme : ce sont « les projets, dont la durée, est longue de 7 à 20ans », la détermination de la durée de vie de ce type d'investissement est très difficile,

¹⁰⁸KOEHL.J, les choix d'investissement, Edition Dunod, Paris, 2003, Page12

¹⁰⁹KOEHL.J, les choix d'investissement, Edition Dunod, Paris, 2003, Page13

¹¹⁰<http://www.investlikeavc.com/> consulter le 04/07/2022.

¹¹¹ [www.cabinet-bougeard.com/definition/ investissement .com](http://www.cabinet-bougeard.com/definition/investissement.com) consulter le 04/07/2022.

¹¹² SIMON.F.X et TRABELSI.OP.CIT.P14.

car plus on s'éloigne dans le temps plus la prévision devient incertaine. Cette durée de vie concerne les investissements lourds.

1-3-Les caractéristiques d'un projet d'investissement

1.3.1-Le capital investi

C'est « le montant total des dépenses initiale d'investissement que le promoteur engage jusqu'au démarrage effectif de l'exploitation de son projet »¹¹³.

1.3.2-La durée de vie du projet

La durée de vie du projet est la durée de vie économique de l'investissement, c'est à dire la période pendant laquelle l'investissement à réaliser permettra d'obtenir les revenus financières. Si la durée de vie du projet est difficile à prévoir, on lui substitue la durée d'amortissement de l'équipement principal du projet.

1.3.3-Les Flux de trésorerie générés par le projet

L'entreprise attend d'un projet d'investissement :

- -Soit qu'il apporte des rentrées nettes d'argent (recettes-dépenses).
- Soit qu'il permette de réaliser des économies au niveau de certains coûts d'exploitation.

Ces rentrées des fonds des économies sont désignées par le cash-flow qui est la différence entre les recettes imputables au projet et les dépenses imputables au projet.¹¹⁴

1.3.4-Valeur résiduelle de l'investissement

Certains investissements ont une valeur vénale résiduelle à la fin de la durée d'investissement. Dépendante de la durée de vie du projet, cette valeur est la différence entre le total des investissements et les amortissements. Le produit de la cession net d'importance doit être ajouté au dernier cash-flow.¹¹⁵

¹¹³ HOUDAYER.R. Projet d'investissement : guide d'évaluation financière, Edition Economica, paris, 2006.P61.

¹¹⁴ BOUGHABA, Abdellah, Analyse & évaluation de projets, 2^{ème} Edition, BERTI Editions, Alger, 2005, P12.

¹¹⁵BARRAU. J et DELAYA. J : gestion financier, édition Dunod, paris, 1991, P 318.

Section 2 : Les outils et méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement

Les méthodes d'évaluation des projets d'investissements correspondent à un ensemble de critères d'aide à la prise de décision en tenant compte de leur nature. Ces méthodes permettent de fournir aux investisseurs une meilleure évaluation en l'assistant dans le choix de différents critères adaptés.

2-1 L'évaluation économique et financière des projets d'investissements

Le choix d'investissement n'est pas seulement fondé sur la rentabilité de projet mais aussi le plan économique et l'environnement de l'entreprise

« L'évaluation économique d'un projet d'investissement consiste à étudier son impact sur l'environnement et la collectivité locale. Si l'analyse de la rentabilité financière est primordiale pour les projets d'investissements privées, ce n'est pas toujours le cas pour les projets d'investissements publics dont leur évaluation vise à aider, préparer et sélectionner les projets apportant la plus grande contribution au développement économique »¹¹⁶.

2-1-1 Définition de l'évaluation économique

L'évaluation économique peut être définie comme *« la recherche d'indicateurs permettant à ceux qui les mettent en œuvre d'apprécier les effets positifs et négatifs d'un projet ou d'un programme de point de vue de la collectivité par rapport à des objectifs économiques et sociaux définis à l'avance »¹¹⁷*

L'évaluation économique vise donc à produire des données susceptibles d'éclairer les décisions en repérant les programmes représentant un investissement valable. L'évaluation économique a pour objectif également l'étude des projets apportant la plus grande contribution au développement économique

2-1-2 Méthodes d'évaluation économique

Plusieurs méthodes d'évaluation ont été développées par des organismes de financement. Ces méthodes sont regroupées en deux catégories :

- Méthode des prix de référence
- Méthode des effets

¹¹⁶BRIDIER(M), MICHAÏLOF(S), « Guide pratique d'analyse de projets : évaluation et choix des projets d'investissement », édition, Economica, 5^{ème} édition, p81

¹¹⁷GERRABE M, « Ingénierie de l'évaluation économique », Edition Ellipses, Paris, 1994, P14.

2.1.2.1 Méthode des prix de référence**2.1.2.1.1 Définition**

L'emploi de prix de référence consiste à modifier le système de prix imposé par le marché et le remplacer par un système de prix théorique appelé prix de référence ou prix reflète, qui exprime de façon plus rigoureuse la valeur des facteurs de production affectés au projet, des biens et services¹¹⁸.

2.1.2.1.2 Objectif ¹¹⁹

- Identifier les perturbations provoquées par les projets dans l'économie nationale.
- Classer ces perturbations en coûts et avantages économiques.
- Mesurer ces coûts et avantages en choisissant pour cela un nouveau système de prix.
- Comparer ces coûts et avantages à l'aide de divers critères permettent un classement entre les projets.

2.1.2.1.3 Le champ d'intervention de cette méthode

Le champ d'intervention est limité aux produits ou activité qui sont en phase de croissance ou bien en phase de maturité.

En ce qui concerne les produits ou activité en phase de démarrage ou en phase de déclin devaient être éliminés du champ d'analyse dans la mesure où un seuil de rentabilité immédiat n'est pas possible¹²⁰.

2.1.2.2 Méthode des effets**2.1.2.2.1 Définition**

Méthode des effets consiste à chercher les perturbations entraînées par le projet sur son contexte, opère en quantités physiques et à travers le système des prix de marché interne qui est le seul système réaliste de prix observé dans le pays.

La méthode des effets comprend la valeur d'un projet à partir de mesure des effets de ce projet sur l'ensemble de la collectivité.¹²¹

¹¹⁸Abdellah BOUGHABA, Analyse & évaluation de projet, BERTI Editions, Alger, 2005, P93.

¹¹⁹Idem, P98.

¹²⁰Abdellah BOUGHABA, Analyse & évaluation de projet, BERTI Editions, Alger, 2005, P94.

¹²¹ Idem, P90.

2.1.2.2.2 Objectif

Il s'agit de comparer la situation sans le projet et la situation nouvelle créée par ce projet

- D'identifier les différences significatives entre la situation économique sans avec le projet.
- De mesurer ces différences.
- D'apprécier les coûts et avantages du projet.
- De déterminer le rapport entre les coûts et avantage.

La méthode des effets est considérée comme efficace pour examiner l'insertion du projet sur l'économie nationale. Elle implique la nécessité de bien connaître le contexte national, contrairement à la méthode des prix de référence qui se base essentiellement sur les prix extérieurs et les coûts d'opportunité.¹²²

Remarque :

« Les deux méthodes présentées (méthode des effets, méthode des prix de référence) impliquent, pour conduire à des résultats satisfaisants et une bonne connaissance de l'économie. »¹²³

2.2 Evaluation techno-économique de projet d'investissement

L'étude technico-économique est un document qui traite de la faisabilité du projet en appréciant les possibilités de succès de l'opération projetée. Elle porte sur l'analyse de viabilité du projet¹²⁴.

L'étude technico-économique, est élaborée par des bureaux d'études spécialisés. Celle-ci reprend les éléments suivants :

- La présentation générale du projet.
- L'analyse du marché.
- L'analyse technique du projet.

¹²² Idem, P90.

¹²³ Idem, P95.

¹²⁴ Mémoire fin d'étude, TOUATI Celia et YOUNSI Fatma, Etude de la rentabilité d'un projet d'investissement, Option control et audit, UAMB, 2019 ;

2.2.1 Présentation générale du projet ¹²⁵

Elle comprend les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise : forme juridique, capital social, siège social et la description de son activité ;
- Présentation des associés ;
- L'objet de l'investissement : il s'agit d'acquisition de nouveaux matériaux en vue de l'extension ou renouvellement, qui porteront sur la capacité de production ;
- Le financement envisagé pour des équipements à acquérir ;
- Le mode de financement envisagé.

2.2.2 Analyse du marché

L'étude du marché « est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, c'est-à-dire de l'offre et la demande réelle ou potentielle d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales »¹²⁶. L'analyse du marché est un ensemble des méthodes dont l'objectif est de prévoir le volume de marchandises ou des services pouvant être écoulés par l'entreprise sur le marché auquel la production sera destinée. Cette analyse concernera la demande et l'offre passées, présentes et futures.

2.2.3 Evaluation technique du projet

La viabilité d'un projet dépend dans une large mesure de l'analyse technique, qui portera sur les volets suivants ¹²⁷:

2.2.3.1 Le processus et moyens de production

Le banquier doit vérifier que le procès de fabrication retenu est le choix optimal pour atteindre les résultats déterminés. Les moyens de productions choisis doivent être compatibles avec le procès retenu, choix de ces moyens doit répondre à une analyse des conditions ultérieures de fonctionnement pour leur assurer une souplesse d'exploitation future.¹²⁸

¹²⁵Idem

¹²⁶Hamdi, K, « Analyse de projets et leurs financement », EditionEs- Salem, Alger, 2000, P.13.

¹²⁷ LASARY évaluation et financement de projet, édition distribution othmania,2007. P.45.

¹²⁸ Idem

2.2.3.2 Les besoins de l'entreprise et La localisation de l'unité de production¹²⁹

Le processus de production étant choisi et les caractéristiques des moyens de production étant définis, les techniciens ont à déterminer de manière précise les besoins de l'entreprise, tant pour la période d'investissement (bâtiment, matériel divers) que pour celle de l'exploitation (matières premières, eau, énergie, main-d'œuvre, ...)

Le problème de la localisation de l'unité de production se pose en termes fort différents d'une activité à l'autre. Pour minimiser les coûts d'approvisionnement d'une part et les coûts de distribution d'autre part, le projet doit être bien implanté (il ne faut pas s'éloigner des fournisseurs qui est la source d'approvisionnement ni des clients pour l'écoulement de la production), celle-ci devra être retenue selon :

- Le coût des terrains ;
- L'accès aux infrastructures et les coûts des transports ;
- La disponibilité de la main d'œuvre ;
- La législation fiscale et les règles légales ;
- Les conditions de vie pour les salariés.

2.2.3.3 L'approvisionnement et le coût d'investissement¹³⁰

L'approvisionnement de l'entreprise requiert une étude technique déterminant les fournisseurs idéales, garant de ses besoins en matière de service, modalité de paiement, en respectant la stratégie de développement du projet et permettre l'épanouissement de l'entreprise. Ceci facilite l'acquisition de matières premières, et éviter les ruptures de stock.

La description de programme du coût d'investissement doit porter sur l'ensemble de rubriques, et doit être détaillée pour le réaliser et déterminer ce qui reste à réaliser. Un tableau récapitulatif peut présenter en chiffres les différentes rubriques de l'investissement

2.2.3.4 Le planning de réalisation et le financement

Le planning de réalisation se définit comme étant la durée nécessaire pour l'installation définitive des équipements du projet, qui doit être respecté afin d'éviter les risques de dépassement des coûts de mauvaise gestion. Pour le financement, le promoteur doit indiquer la structure de financement qu'il envisage, il indique le montant de ses apports au numéraire et en

¹²⁹ Idem

¹³⁰ Idem

nature, ainsi que toute autre ressource de financement qu'il envisage. Après être attardé sur l'étude technico-économique d'un projet d'investissement, nous allons dans ce qui suit la manière d'étudier la rentabilité financière d'une entreprise¹³¹.

2.3 Etude de la rentabilité financière

2.3.1 Evaluation financière d'un projet d'investissement

Définition

L'évaluation financière « *C'est la phase de l'étude d'un projet qui permet d'analyser si ce projet est viable, et dans quelle condition, compte tenu des normes et contraintes qui lui sont imposées, et ce, à partir des études techniques et commerciales déjà réalisées. Elle consiste à valoriser les flux résultant des études précédentes pour déterminer la rentabilité et le financement du projet* »¹³².

Pour cela, on construit généralement plusieurs échéanciers permettant de prévoir et quantifier les recettes et les dépenses nécessaires au calcul de la rentabilité d'un projet d'investissement.

2.3.1.1 Construction des échéanciers des flux de trésorerie¹³³

Pour pouvoir déterminer les flux de trésorerie, nous devons passer par les étapes suivantes :

- Elaboration de l'échéancier d'investissement ;
- Elaboration de l'échéancier des amortissements ;
- Détermination de la valeur résiduelle des investissements ;
- Détermination du besoin en fonds de roulement ;
- Elaboration du tableau des comptes de résultat ;
- Elaboration des flux nets de trésorerie

2.3.1.1.1 Elaboration de l'échéancier d'investissement¹³⁴

Cette phase consiste à faire apparaître dans le temps les différentes dépenses d'investissement prévues. Il regroupe tous les différents coûts relatifs à la phase de réalisation du projet. Il s'agit notamment des :

¹³¹ Idem

¹³² Robert HOUDAYER, « Projets d'investissement, Guide d'évaluation financière », gestion poche, Economica, 2006, P 30.

¹³³ LASARY évaluation et financement de projet, édition distribution othmania, 2007. P.38.

¹³⁴ Idem

- Terrains ;
- Coûts des équipements ;
- Assurance et taxes ;
- Frais de formation du personnel ;
- Besoins en fonds de roulement ;
- Frais d'étude ;
- Frais de génie civil.

Tableau n°03 : tableau d'investissement

Désignation	Montant d'investissement		Echéanciers		
	Valeur en dinars	Valeur en devise	Année 1	Année 2	Année 3
-	-	-	-	-	-
-					
-					
BFR	-	-	-	-	-
Totale	-	-	-	-	-

Source : support du cours choix et évaluation de projet.

2.3.1.1.2 Elaboration de l'échéancier des amortissements

Le calcul de la dotation annuelle aux amortissements est très important dans la détermination des flux de trésorerie. Les amortissements peuvent se définir comme une dépréciation des actifs immobilisés due à leurs utilisations physiques, techniques ou économiques, un tableau d'amortissement peut être présenté comme suit :

Tableau N°04 : tableau d'amortissement

Rebique	Valeur originale	Taux (%)	Dotation annuel				Totale amorti
			Année 1	Année 2	...	Année n	
Investissement							
-							
-							
Totale							

Source : Support du cours module évaluation de projet

2.3.1.1.3 La valeur résiduelle des investissements (VRI)

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entité s'attend à obtenir pour un actif à la fin de la durée d'utilité, après déduction des coûts estimés de sortie. Cette valeur est revue à chaque fin de période.

$$\text{VRI} = \text{Totale des immobilisations} - \text{total des amortissements.}$$

2.3.1.1.4 Détermination du besoin en fonds de roulement (BFR)

Le fond de roulement est précaire pour le fonctionnement de l'entreprise. Comme elle reçoit du financement via ses fournisseurs sous un délai de remboursement définis, elle accorde des crédits à sa clientèle. C'est ce fond qui assure la continuité de fonctionnement durant les délais d'attente de remboursement des crédits dû aux clients. Il est donc nécessaire de prévoir une marge considérable en fond de roulement couvrant ses dépenses et assurant un service minimum de fonctionnement¹³⁵.

Donc le besoin en fonds de roulement « *est la part active circulants non financés par le passif circulant, il permet d'assurer le maintien d'un niveau de liquidité suffisante compte tenu de la valeur des biens qui participent au cycle d'exploitation et du volume de crédit accordé à l'entreprise* »¹³⁶.

Dans certains cas, le BFR peut être :

- Positif : cela signifie que les emplois de l'entreprise sont supérieurs à ces ressources donc cela signifie que l'entreprise a des difficultés en matière de liquidité.
- Négatif : dans ce cas, l'entreprise n'a pas besoin de liquidité, elle s'en dégage une source de financement supplémentaire
- Nul : les emplois et les ressources sont égaux, donc l'entreprise n'a pas de besoins de fonds de roulement.

Son mode de calcul est le suivant :

$$\text{BFR} = \text{Stock} + \text{Créance} - \text{Dettes à court terme}$$

¹³⁵ Patrice, VIZZAVONA, Gestion financière, Editions ATTOL, paris, page79.

¹³⁶ BOYACOUB, Farouk, Op. Cité, Page 39.

2.3.1.1.5 Les comptes d'exploitation prévisionnels (TCR)

C'est l'outil déterminant la capacité d'autofinancement, qui se traduit par la différence entre le chiffre d'affaire et les charges. Ils se font durant la période du préfinancement, Ils sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau n°05 : Tableau de compte de résultat

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année n
Chiffre d'affaire (1)				
Matière et fourniture Consommées (2)				
Service (3)				
Valeur ajoutée = 1-(2+3) = (4)				
Frais du personnel (5)				
Impôt et taxe (6)				
EBE = 4-(5+6) = (7)				
Dotations aux amortissements (8)				
Frais divers (9)				
Résultat brut de l'exercice = 7- (8+9) = (10)				
IBS (11)				
Résultat brut de l'exercice = (10- 11) =(12)				
CAF = 12 +8				

Source : Support du cours module analyse financière

2.3.1.1.6 Elaboration des flux nets de trésorerie

Dans ce plan, l'évaluateur procède au rassemblement de tous les flux (recettes et dépenses) pour faire ressortir les cash-flows globaux dégagés par le projet.

- Les encaissements (CAF, VR, récupération de BFR,).
- Les décaissements (acquisition, construction du BFR...)

Tableau N°06 : Elaboration des flux nets de trésorerie

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année n
Encaissement				
+CAF				
+VRI				
+Récupération du BFR				
Total (1)				
Décaissement				
-Cout d'acquisition du Bien				
Constitution du BFR				
Total (2)				
Flux nets de trésorerie = T1-T2				

Source : Support du cours analyse financière

2.3.1.2 La relation entre l'évaluation financière et économique ¹³⁷

Les deux évaluations très souvent se complètent, mais il peut s'avérer parfois qu'elles se concurrencent :

2.3.1.2.1 Relation de complémentarité

L'utilisation des mêmes flux au départ dans l'évaluation économique et l'évaluation financière, Ainsi, une autre complémentarité peut être mentionnée par le fait que l'avantage collectif mesuré en économie doit être perçu clairement par les agents pour qu'ils fassent usage des avantages apportés par le projet, ceci signifie un retour à l'évaluation financière. ¹³⁸

¹³⁷Robert HOUDAYER, « Projets d'investissement, Guide d'évaluation financière », gestion poche, Économica, 2006, P 333.

¹³⁸ Idem

2.3.1.2.2 Relation de concurrence

L'évaluation financière ne traite que des biens et services pour lesquels un paiement réel en argent effectué intervient. L'évaluation économique, s'intéresse aux coûts et bénéfices pour l'ensemble de la société, sans se préoccuper de savoir qui paie et qui gagne.¹³⁹

Section 3 : Les critères de l'évaluation de projet

Evaluer un projet, conduit à comparer le capital investi à l'ensemble des cash-flows généré par ce projet. Cette comparaison s'effectue à la même date. En générale on choisit la date 0.¹⁴⁰

La plupart des techniques financières en matière de choix des investissements reposent sur l'actualisation et capitalisation, dans le cas d'un avenir certain, plusieurs outils sont disponibles.

3-1 Le critère de valeur actuelle nette

La valeur actuelle nette consiste à actualiser tous les cash-flows, ça veut dire de les ramener à leur valeur au temps d'initiale ou l'époque zéro de l'investissement¹⁴¹.

$$VAN = \sum_{t=1}^n CF(1 + t)^{-n}$$

Où :

IO : capital investi

CF : cash-flow (flux net de trésorerie ou de revenus lié au projet) ;

i : taux d'actualisation ;

t : durée totale de projet.

¹³⁹ Idem

¹⁴⁰ Nathalie TAVERDET-POPIOLEK, Guide de choix d'investissement, 2^e édition d'organisation, P170.

¹⁴¹ Patrice VIZZAVONA, Gestion financière, 9^e édition, Edition ATTOL, Paris, page 397.

3.1.1 Interprétation

Lorsque la VAN est positive ($VAN > 0$) l'investissement est considéré comme rentable mais dans le cas contraire (VAN est inférieur ou égale à 0), l'investissement n'est pas rentable pour le taux d'actualisation retenue.

L'investissement dont la valeur actuelle nette sera la plus élevée sera considéré comme le plus rentable.

3.1.2 Avantages et Inconvénients

La méthode de la VAN présente plusieurs avantages parmi ces derniers nous trouverons :

- La VAN prend en compte l'intégralité des flux générés par le projet et permet de rendre compte de la totalité de la valeur créée au terme de l'horizon économique ;
- C'est une méthode qui tient compte des flux de trésorerie suivant leur chronologie dans le temps ;
- La valeur actuelle nette permet une décision objective suivant le signe de la valeur trouvée ;
- Elle prend en compte le coût des différentes sources de financement.
- De même, la méthode de la VAN présente certains inconvénients à savoir :
- La VAN ne permet pas de comparer des projets dont l'importance est trop différente ;
- La VAN ne permet pas de comparer les projets d'investissements dans la durée de vie est trop différente ;
- Le calcul de la VAN revêt une certaine subjectivité, il est fortement lié et sensible au choix du taux d'actualisation.

3-2 Le taux de la rentabilité interne (TRI)

Le taux de la rentabilité interne (TRI) est le taux d'actualisation qui annule la VAN ça veut dire que VAN égale à zéro, en plus précisément le TRI est le taux qui permet d'égaliser le décaissement du a l'investissement aux cash-flows prévisionnels générés par ce même investissement.¹⁴²

¹⁴²Patrice VIZZAVONA, Gestion financière, 9eme Edition, Edition ATTOL, paris, page 404.

Le TRI s'exprime par l'équation suivante :

$$\sum_{t=1}^n CF_t(1 + TRI)^{-t} - I_0 = 0$$

Le calcul pratique d'un TRI peut être conduit soit par résolution de l'équation mathématique soit par approximation successive (interpolation linéaire)

Dans le cas où le TRI est déterminé par interpolation linéaire, on doit déterminer deux VAN dont les signes sont différents (une positive et une négative) et correspondantes à des taux d'actualisation dont la différence n'excède pas deux points. Il s'agira ensuite de faire une interpolation et de dégager le taux recherché¹⁴³.

Si on suppose :

T1= taux d'actualisation pour une VAN1>0

T2=taux d'actualisation pour une VAN2< 0

Par interpolation on trouve ¹⁴⁴:

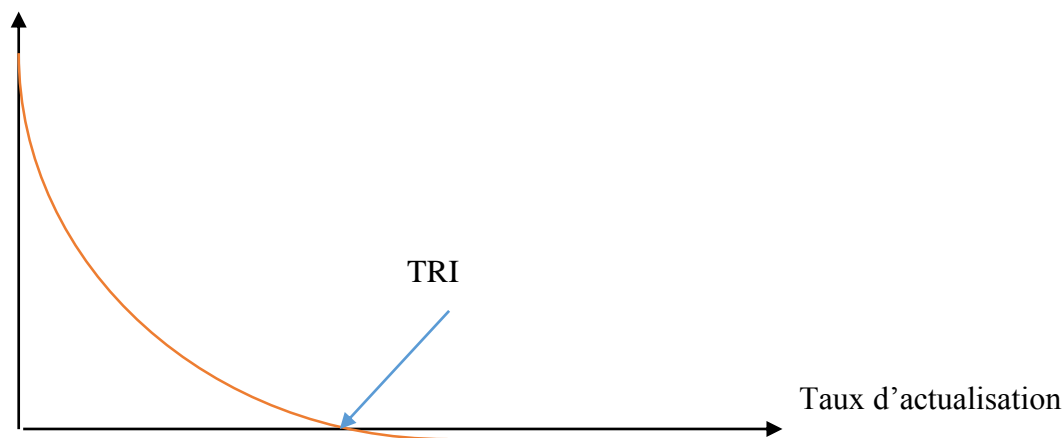
$$TRI = T1 + \frac{(T2 - T1)}{|VAN1| + VAN2}$$

¹⁴³Jean Barreau Delahaye, gestion financière, 4ème édition, Dunod, Paris 1995, page 325.

¹⁴⁴HORNGREN.C, BHIMANI.A, et al, contrôle de gestion et gestion budgétaire, 3ème édition Pearson éducation, Paris 2006, page 291-292.

SchémaN° 01 : Variation de la VAN en fonction du taux d'actualisation

VAN



Source: réalisé par nous meme a partir des donné de cours module choix et evaluation de projet

Interprétation

- Un projet est d'autant plus intéressant que son taux de rentabilité TRI est élevé ;
- Pour qu'un projet d'investissement soit réalisable il faut que son TRI dépasse le taux de rendement minimum exigé par un investisseur rationnel. Ce taux est appelé alors le taux de rejet.

3.2.1 Avantages et Inconvénients

Le TRI quant à lui présente aussi des avantages comme les autres critères cités au-dessus, alors nous retenons :

- C'est un indicateur intrinsèque (propre au projet), il est indépendant de tout autre taux d'intérêt, contrairement au critère de la VAN qui suppose implicitement que les cash-flows nets dégagés par l'investissement sont réinvestis à un taux égal au taux d'actualisation i ;
- L'avantage essentielle est lié au fait qu'aucun élément exogène n'intervient dans le classement des projets dans la mesure où le taux de rendement obtenu n'est pas pris en considération dans le calcul
- Le TRI présente l'avantage d'être une donnée uniquement liée au projet étudié.
- Facile à comprendre et à appliquer

De même, le TRI contient certains inconvénients à savoir :

- Le premier inconvénient du TIR est lié à l'hypothèse implicite de réinvestissement des flux dégagés au taux interne de rendement. En toute rigueur, le réinvestissement des flux devrait être envisagé au coût d'opportunité du capital.
- Le TRI n'a pas une signification financière réelle
- Le risque de conflit avec la VAN
- Est le 3^{ème} inconvénient est constitué par l'existence possible de TRI multiples ou l'absence de TRI

3.3 Le délai de récupération du capital investi (DR)

Le critère de choix d'investissement le plus simple est le délai de récupération. Ce critère repose sur l'idée qu'un projet qui permet récupérer rapidement les capitaux initialement investis est un bon projet

$$DR = \sum_{i=1}^n CF(1+t)^{-i} = I_0$$

Interprétations

- En présence de plusieurs projets, on choisit le projet dont le délai de récupération est inférieur ;
- La rentabilité est d'autant plus grande que le délai de récupération est plus court ;

3.3.1 Avantages et Inconvénients

Parmi ces avantages, nous citons quelques-uns tels que : ¹⁴⁵

- Notion simple (facile à calculer) et intuitive ;
- Caractère intégrant de façon satisfaisante les risques technologiques, politiques et économiques ;
- La comparaison des flux de trésorerie et non des résultats comptables ;
- Il donne une idée du risque que comporte un projet d'investissement.

En plus de ces avantages, le DR de récupération quant à lui présente certaines limites parmi lesquelles nous distinguons :

¹⁴⁵ Frank Olivier MEYE, « Evaluation de la rentabilité des projets d'investissements », éd : L'Harmattan, Paris, 2007

- Le délai de récupération n'est pas un bon critère puisqu'il ignore la valeur temps de l'argent et ne dépend pas de cout de capital, un critère qui ignore le cout de capital c'est-à-dire l'existence d'investissement alternatif, n'est jamais optimale ¹⁴⁶;
- Il ne mesure pas la rentabilité réelle des investissements mais seule la liquidité du projet ;
- Il défavorise les projets à long terme tel que la recherche et développement.

3-4 L'indice de profitabilité

L'indice de profitabilité, appelé aussi le taux d'enrichissement relatif (TER) est le Rapport entre la valeur actuelle des flux de trésoreries espérées et la valeur actuelle du montant investi

L'indice de profitabilité mesure la valeur présente des entrées de fonds en unité monétaire engagée. Il mesure la productivité de l'investissement par unité monétaire investie et permet de sélectionner celui qui maximise la création de richesses.

En d'autres termes, l'IP présente tous les avantages de la VAN et constitue-en plus un indicateur relatif, car mesurant l'enrichissement par unité monétaire investie.

Parmi les projets indépendants, l'entreprise retient tous ceux ayant un IP supérieur à 1 ; s'il s'agit de projets mutuellement exclusifs, on opte pour celui qui a l'indice de profitabilité le plus élevé (devant toujours être supérieur à 1)

Sa formule de calcul se présente comme suit :

$$IP = \frac{\sum CF(1+i)^{-n}}{I_0}$$

L'indice de profitabilité peut être considéré comme le meilleur critère permettant de connaître la rentabilité exacte de chaque unité monétaire investie, cependant, il ne peut comparer les projets dont la durée de vie est différente.

Interprétations

- En termes d'analyse, l'IP peut être supérieur ou inférieur à l'unité ;

¹⁴⁶J. BERK, DEMARZO et al, finance d'entreprise, édition nouveaux horizons page 170.

$IP > 1$; le projet est rentable financièrement, création de la valeur.

$IP < 1$; le projet est non rentable financièrement, destruction de la valeur.

- En présence de plusieurs projets, en choisit celui qui offre l'indice de profitabilité le plus élevé

3.4.1 Avantages et Inconvénients

Parmi ces avantages, nous citons quelques-uns tels que :

- C'est un critère de sélection entre deux ou plusieurs projets dont les coûts d'investissement sont différents ;
- Il est un critère de rejet puisque tout projet ayant un IP inférieur à un (01) est rejeté ;
- Il prend en compte le coût des ressources ;
- Il prend en compte l'ensemble des flux.

De même, l'IP contient certains inconvénients à savoir :

- Il n'offre pas la possibilité de choisir entre deux projets que si la différence entre les capitaux générés engendreront une VAN égale à la différence des deux VAN.

Conclusion

Dans ce chapitre on a traité l'étude et évaluation du projet d'investissement, en prenant compte les types de projet existant et leurs caractéristiques. Nous avons ensuite penché sur les méthodes et outil d'évaluation économique et financière, par le biais des méthodes adaptées (méthode des effets, méthode de prix de référence) en citant la relation entre les deux, puis nous avons focalisé sur les critères d'évaluation (VAN, IP, DR, TRI) et l'interprétation de chaque critère.

C'est en empruntant ce processus qu'on sera dans la capacité d'évaluer et déterminer la conformité du projet quant aux critères, résultant d'une prise de décision positive à l'égard d'une éventuelle réalisation du projet. A contrario, le service crédit impose un avis défavorable.

Dans le but de concrétiser ce processus et le mettre en pratique, une étude de cas s'impose, ce qui nous a mené à la traiter au niveau de la BNA un projet d'investissement et voir ces modalités de financement et d'évaluation.

Chapitre IV

***Le financement et
l'évaluation d'un
projet d'investissement
au sein de la BNA
Tizi-Ouzou***

Introduction

Les premiers chapitres de notre mémoire ont été consacrés à la présentation des notions théoriques essentielles relatives aux méthodes d'évaluation et financement d'un projet. A travers la structure de ce chapitre et à l'aide des notions théoriques et les observations constatées durant la période de notre stage pratique au niveau de la BNA agence 583 de Tizi-Ouzou, nous essayerons de décrire de plus près le traitement d'un projet de création d'un complexe sportif et loisirs d'évaluation de projet ainsi que le processus de son financement.

A cet effet, nous avons divisé ce chapitre en trois (3) sections, nous allons présenter en premier l'organisme d'accueil, en seconde lieu, nous présenterons le projet d'investissements, enfin nous finaliserons notre chapitre avec une évaluation du projet afin d'obtenir les résultats nécessaires pour répondre à notre problématique.

Section 1 : présentation de BNA banque

Cette section comprend la présentation de la **BNA** et l'agence d'accueil où s'est déroulé notre stage pratique.

1.1 Historique de la Banque Nationale d'Algérie

La première banque commerciale nationale, la Banque Nationale d'Algérie (**BNA**), a été créée le 13 juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle était chargée en outre du financement de l'agriculture. La restructuration de la **BNA**, en mars 1982, a donné naissance à une nouvelle banque, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (**BADR**), spécialisée dans le financement et la promotion du secteur rural.

La loi n° 88-01, du 12 janvier 1988, portant orientation des entreprises économiques vers leur autonomie, avait des implications incontestables sur l'organisation et les missions de la BNA avec, notamment :

- Le retrait du Trésor des circuits financiers et le non centralisation de distribution des ressources par le trésor ;
- La libre domiciliation des entreprises auprès des banques ;
- Le non automaticité des financements.

La loi n° 90-10, du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit quant à elle, a provoqué une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations

économiques du pays. Elle a mis en place des dispositions fondamentales dont le passage à l'autonomie des entreprises publiques.

La BNA à l'instar des autres banques, est considérée comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle, principalement, des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle, des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

La BNA était la première banque qui a obtenu son agrément par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 05 septembre 1995.

Au mois de juin 2018, le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de Dinars Algériens à 150 milliards de dinars algériens.¹⁴⁷

1.2 Les missions de la B.N.A

La BNA pratique toutes les activités d'une banque de dépôts : elle assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises, elle traite les opérations de banque, de charge et de crédit dans le cadre de la législation et de réglementation des banques et peut notamment :

Recevoir du public des dépôts de fond

- Effectuer et recevoir tout paiement en espèces, par chèque, virement, domiciliation, lettres de crédits et autres activités de banque,
- Financer par tous modes les opérations de commerce extérieur,
- Recevoir en dépôts les titres de valeur,
- Recevoir ou effectuer les paiements et recouvrements des lettres de change, billet à ordre, chèque, titres remboursables ou amortis, factures et autres documents commerciaux ou financier,
- Traiter toutes les opérations de change, au comptant ou à termes, contracter tous emprunts, prêts, nantissement, report de devises étrangère.

1.3 Les objectifs de la B.N.A

La banque nationale d'Algérie a pour objectifs de :

¹⁴⁷ <https://www.bna.dz/fr/a-propos-de-la-bna/presentation-de-la-bna.html>

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

- S'adapter aux règles de commercialité dans ses rapports avec sa clientèle commerciale.
- Améliorer sa rentabilité via un accroissement des ressources, contrepartie des crédits et par la promotion des services.
- La présentation de ses propres équilibres.
- Respecter les règles de gestion providentielle afin de créer de la monnaie, du crédit, des changes et les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie national.

1.4 Organisation de la BNA

L'agence bancaire constitue la cellule de base de l'institut, où se traite l'ensemble des opérations bancaires avec la clientèle. De par son implantation décentralisée, son organisation et les moyens humains et matériels mis à sa disposition, l'agence est chargée par la direction générale de mener toute action qui favorise l'accroissement des ressources de la banque et le développement du portefeuille clientèle.

Par ailleurs la **BNA** compte dans son organisation cinq (5) divisions :

- Division internationale ;
- Division des engagements ;
- Division de l'exploitation de l'action commerciale ;
- Division Gestion des Moyens Matériels et Ressources Humaines ;
- Division Organisation et Système d'Information.

Chaque division comporte plusieurs directions générales.

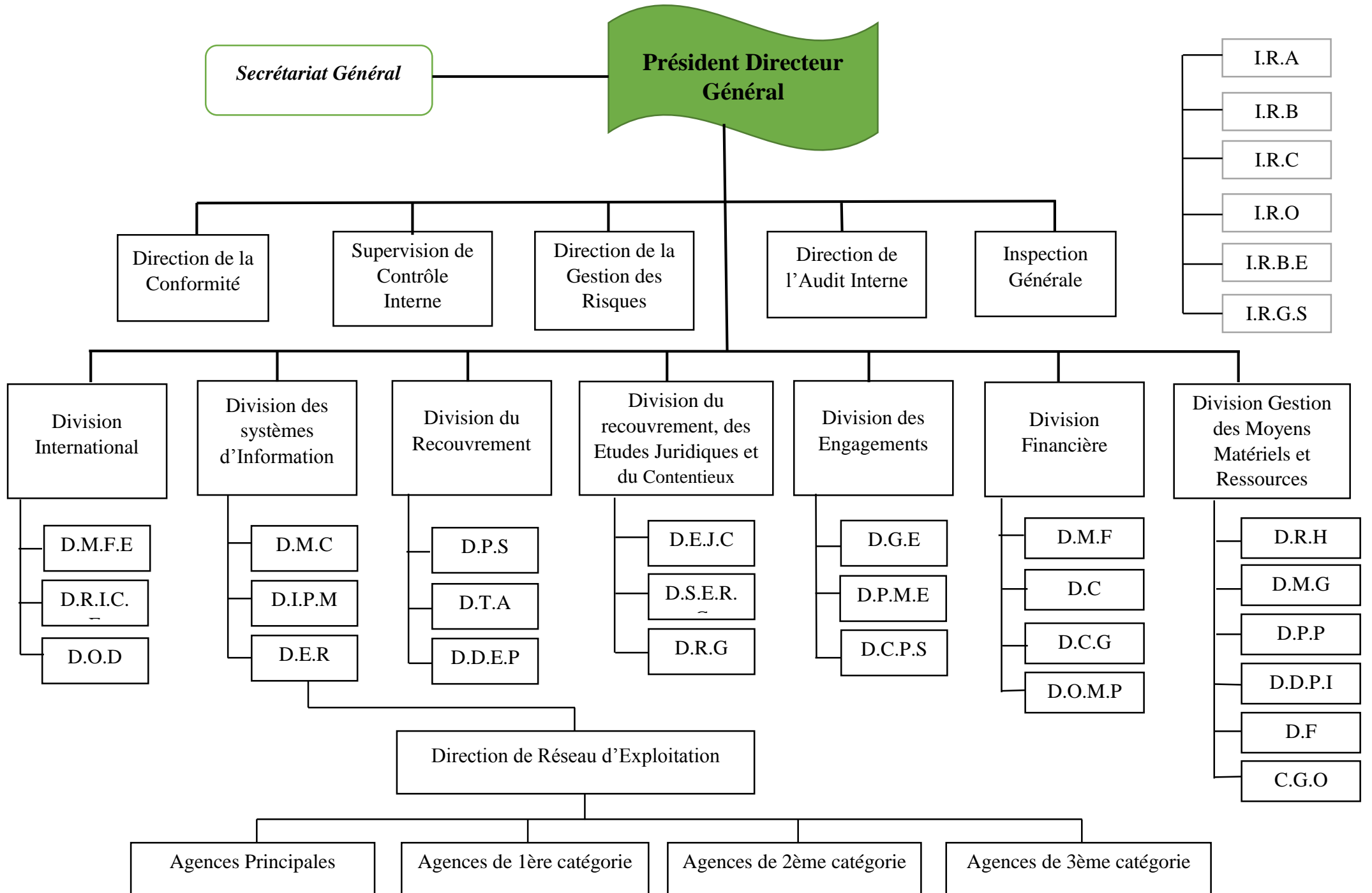
En plan régional, la **BNA** dispose de dix-sept (17) réseaux d'exploitation régionaux :

- ✚ Direction du Réseau D'exploitation Alger I.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation Alger I (EL BIAR)
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation Alger EST I (Pins maritimes)
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation Alger ST II (Rouïba).
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation ANNABA.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation BECHAR.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation BEJAIA.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation BLIDA.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation CHLEF,

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

- ✚ Direction du Réseau D'exploitation CONSTANTINE.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation KOLEA.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation MOSTAGANEM.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation ORAN.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation OUARGLA.
- ✚ Direction du Réseau SETIF.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation TIZI OUZOU.
- ✚ Direction du Réseau D'exploitation TELEMEN.

Schéma n°02 : Organigramme Général de la Banque National D'Algérie



1.5 présentation de l'agence d'accueil (BNA agence 583 de Tizi-Ouzou)

Les agences de la BNA sont classées en fonction de leur niveau d'activité, en quatre catégories :

- Agence principale ;
- Agence de 1ère catégorie ;
- Agence de 2ème catégorie ;
- Agence de 3ème catégorie.

L'agence **BNA-583** est classée, en fonction d'activité déployé, parmi les agences de **2eme catégorie**. Elle est dirigée par un directeur assisté d'un directeur adjoint nommé par le président directeur général. Elle fait partie intégrante du réseau d'exploitation de la banque dont elle assure la représentation au niveau local. Elle est rattachée hiérarchiquement à une direction du réseau d'exploitation et entretient des relations avec l'ensemble des structures de la banque, selon les attributions qui lui sont conférés.

Il est composée d'une direction qui se divise en deux parties : Front office et Back office, répartie sur plusieurs services.

1.5.1 Front office

C'est l'ensemble de personnels qui sont chargés de la réception de la clientèle, ils ont pour mission de fournir des informations sur les opérations de liquidités, les pièces nécessaires à fournir et des différentielles orientations sur les crédits hypothécaires. Le front office est composé de trois (03) sous parties, à savoir :

Chargés de la clientèle (particulier et entreprise) : Ce service s'occupe d'ouverture du compte et suivi, prospection de la clientèle, souscription de produits d'épargne et du crédit, revenue des comptes inactifs et successions.

Guichet payeur/caisse : Ce guichet assure les opérations transactionnelles, versement ou bien retrait d'espèce, remise chèque, remise versement déplacé, réception de la demande de la clientèle.

Accueil /orientation : Qui a comme charge l'accueil (information et orientation), distribution des bordereaux, des imprimés et des listes des pièces nécessaires.

1.5.2 Back office

C'est l'ensemble du personnel qui se charge de l'étude et des traitements des dossiers avec la décision de l'octroi du crédit. Ils comportent les services suivants :

Le Service engagement (gestion des litiges et événements) : Ce service est composé d'un chargé dédié à l'étude et l'analyse des dossiers de crédit et l'autre chargé d'étude de la gestion administrative et au suivi des engagements.

Le service commerce extérieur : Il est chargé de contrôler et de coordonner les opérations de commerce extérieur traitées dans le cadre des dispositions réglementaire et organique en vigueur. Ce service est composé de deux section : section domiciliation et apurement, section crédit documentaire, remise documentaire transfert et rapatriement.

La cellule juridique et contentieuse : L'agence est dotée d'une cellule juridique et contentieuse composée en fonction du niveau d'activité, d'un ou plusieurs juristes (en matière juridique, contentieux, recouvrement des créances).

Le contrôleur permanent : L'agence est dotée d'un contrôleur permanent. Il est rattaché hiérarchiquement à la direction de réseau d'exploitation (DRE/département contrôle) et administrativement au directeur de l'agence ce dernier est chargé d'opérer un contrôle sur l'ensemble des opérations traitées dans la journée conformément aux textes en vigueur.

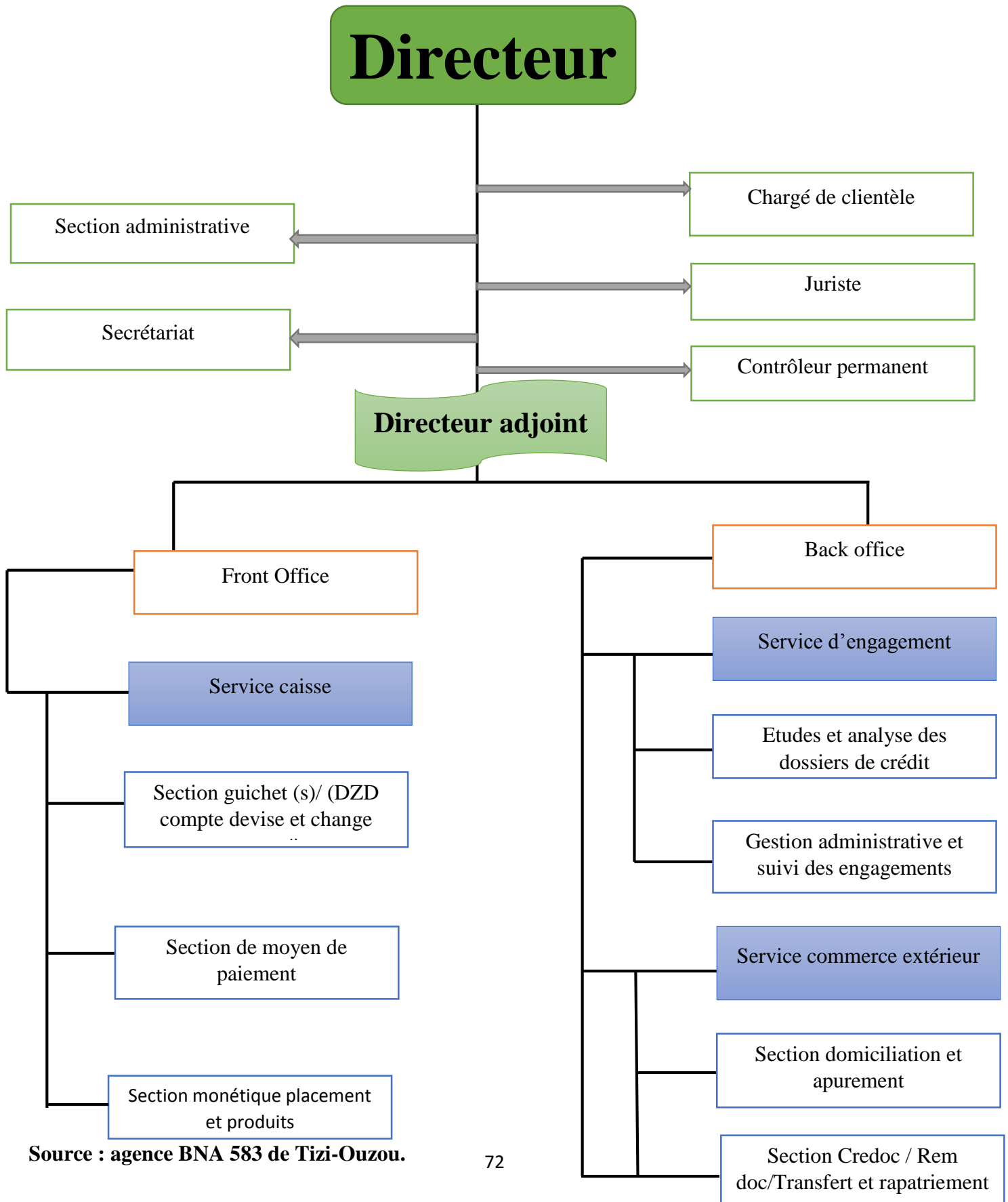
La section administrative : Elle est rattachée au directeur de l'agence. Le responsable de cette section :

- -Assure la gestion des moyens humains et matériels de l'agence par exemple
- -élabore, réalise et suit le budget annuel
- -suit et met à jour les fiches d'inventaire physique du matériel et du mobilier de l'agence
...etc.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

L'agence BNA 583 est l'agence de Tizi-Ouzou, ci-dessous son nouvel organigramme

Schéma n° 3 : Organigramme Agence deuxième catégorie BNA 583 de Tizi-Ouzou.



Source : agence BNA 583 de Tizi-Ouzou.

Section 2 : Présentation du projet d'investissement

Dans cette section on va présenter le projet d'une manière générale pour obtenir le but de savoir l'objectif du projet, le propriétaire du projet, les clients visés, et le positionnement ainsi que l'effectif et l'estimation de projet et en fin l'estimation de la rentabilité du projet.

2.1 Présentation générale du projet

Le projet envisagé consiste à la réalisation d'un complexe sportif et de loisirs à but lucratif, estimation du **capital sociale** : 77. 096. 222 ,00 **DA**

Le projet vise tous les catégories de personne, cet investissement donnera un souffle certain à l'activité de loisirs de notre pays, en permettant de renforcera les activités touristiques de la région.

Ce projet sera unique dans son genre au niveau de la wilaya de TIZI-OUZO et offre certainement à la population de toute la région notamment au jaunes la possibilité de pratiquer les activités sportives et pour les familles des espaces de détente

- **Capacité d'accueil** : vu la superficie du site et des activités prévues ; le complexe peut accueillir jusqu'à **150** personnes par jour.
- **Siège Sociale** : Lieu- Dit THAWRIRTH ; Commune Béni-Zmenzer ; Wilaya de TIZI OUZOU

Il comprendra 02 piscines dont une couverte et chauffante ; d'une salle de sport ; de 03 saunas ; de 02 terrain de football ainsi que d'un espace de consommation.

Le complexe sera implanté sur une assiette de 3000 M² situé au niveau de la commune de béni-zmenzer au lieu-dit (taourirt).

Faisant partie de la daïra de béni douala ; la commune de béni-zmenzer est situé au centre de 5 chef lieux à savoir :

- Au nord : la ville de TIZI-OUZOU distante de 10 KM
- A l'est : la daïra de BENI-DOUALA distante de 06 KM
- Au sud : la daïra des OUADHIAS distante de 10 KM
- A l'ouest : la daïra de MAATKAS distante de 08 KM

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

Nombre d'employeur : 10 personnes détaillés suit :

01 Gérant	02 Réceptionniste	03 Moniteurs de sport	02 Gardiens	02 Agents d'entretien
-----------	-------------------	-----------------------	-------------	-----------------------

➤ L'objectif du projet

Ce projet permet de créer de l'emploi de façon permanente et par conséquent va avoir des retombés économiques et socio-bénéfiques au niveau de la région d'installation ;

- L'activité peut soutenir d'innombrables visiteurs et amateurs de sports annuellement et permet à chacun de poursuivre leur discipline sportive favoriser.

- Promouvoir le développement social, la croissance économique, la santé et la protection environnementale.

2.2. Le projet

Ce projet consiste en la création d'un complexe sportif de 3000 M² vouée à la valorisation du sport ; divertissement et des loisirs.

Il sera doté de :

- Une piscine couvert chauffante d'une dimension de : 10m × 05m × 0.70-0.80m
- Une piscine en Plaine air d'une dimension de : 15m × 08m × 0.80m-1.20-1.80m
- Une salle de sport dotée de divers matériels modernes
- De trois (03) saunas
- De deux (02) stades de football dimension de : 30m/15m chacun.
- D'un espace de consommation
- De quatre (04) vestiaires
- Douches et toilettes.
- Infirmerie
- Une administration

🚦 Estimation du projet :

- Le terrain d'implantation du projet superficie de 3000m² est estimé au prix unitaire de 10.120 DA/M².
- 3.000 × 10.120 ,00 = 30.360.000 ,00 DA

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

- La valeur vénale du bien au jour de l'expertise est arrêtée à la somme de 30.360.000 ,00 *DA*
- L'estimation de la construction est estimée à 40.930.417 ,00 *DA* elle comprend le cout de la réalisation des piscines, stade, sauna, espace de consommation et de détente et d'un parking.
- Matériels pour sport à : 3.868.908 ,00 *DA*.
- Matériel pour espace de consommation de : 1.936.900 ,00 *DA*.
- Le cout total du projet est estimé à : 77.096.225,00 *DA*.

✚ **La structure de financement :**

- Estimation de la construction de 40.930.418,00 *DA*.
- Les équipements de l'espace de consommation et de salle de sport de 5.805.807,00 *DA*.
- Apport en nature de 30.360.000,00 *DA*.
- Cout total du projet : **77.096.225.00 DA**

Pour sa réalisation un crédit d'investissement est sollicité dans les conditions suivantes :

- Délai de remboursement de 7 ans assorti d'une période de différé de 2 ans avec un taux d'intérêt bonifié est sollicité.
- Pour sa réalisation le présent projet a bénéficié des avantages de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) relatif l'exonération à la TVA sur les matériaux de construction et divers équipements ainsi que sur les frais financiers (banque/assurance).
- Cout total du projet : **77.096.225,00 DA** dont :
- Apport du promoteur (en nature) : 30.360.000,00 *DA*
- Crédit d'investissement : 46.736.225,00 *DA*

2.3. Présentation de la promotrice

- **Nom et prénom :** X.Y
- **Diplôme :** Entrepreneur
- **Adresse :** Cge Oumadene ; Cne Béni- Zmenzer ; W TIZI OUZOU
- **Intitulé du projet :** Complexe sportif et de loisirs « THAWRIRTH »
- **Forme juridique :** Personne physique

2.4. La viabilité du projet selon l'environnement

Le projet envisagé sera unique du genre au niveau de la région dont sa population souffre du manque de loisir et d'activité sportive.

Des prix a porté de l'ensemble de la société seront appliqué pour permettre de toucher le plus grand nombre possible de clientèle.

Des cartes d'abonnement seront proposées aux jeunes qui représentent 70% de la population.

Ce type de complexe existe depuis une dizaine et connaissent un sucée phénoménale à travers le monde. Il y'a pour l'instant peu de complexes sportif et d'attraction en Algérie ; c'est un secteur en pleine croissance et accueillera certainement une clientèle importante.

Le marché :

Nous souhaitons que le complexe sportif soit accessible facilement et rapidement pour la plus grande partie de la population et visé une large clientèle (Hommes/Femmes/enfants).

Le complexe intervient dans diverses service ayant les loisirs et le sport. Étant le premier complexe sur cette place, elle a pu se faire une grande notoriété et qui dépasse les frontières de la région. Ainsi, elle s'est constituée une importante clientèle privée et publique fidèle et de plus en plus importante dans les diverses disciplines.

Son objectif est à ce que le patient puisse effectuer l'ensemble des activités de loisirs et de sport ; ce qui lui fait gagner du temps et lui évite des déplacements en dehors de la ville. Ceci présente un atout capital pour le complexe afin de fidéliser sa clientèle et veiller à leur satisfaction.

2.5. Impact du projet sur le plan économique social

Le projet du complexe sportif a pour but de :

- Attendre les objectifs fixés par la promotrice ;
- Réalisé de bon chiffre d'affaire ;
- Création de la valeur ajoutée au niveau de la région ;
- Développement local par la création de richesse en assurant la promotion du tourisme sportif ;
- La création de l'emploi.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

- Répondre à la forte demande exprimée par la population (notamment les jeunes) en matière d'activités sportives et loisirs.
- Soustraire les jeunes des fléaux sociaux qui gangrènent la région

Section 3 : évaluation du projet d'investissement

Cette section se propose l'étude de dossiers de crédit, l'objet de ce projet est d'évaluer avant et après le financement.

Pour prendre une décision de financer ces projets ou de ne pas les financer, la Banque BNA procède à la réalisation d'une étude technico-économique et une autre financière pour évaluer le projet.

3.1. Détermination du chiffre d'affaire prévisionnel

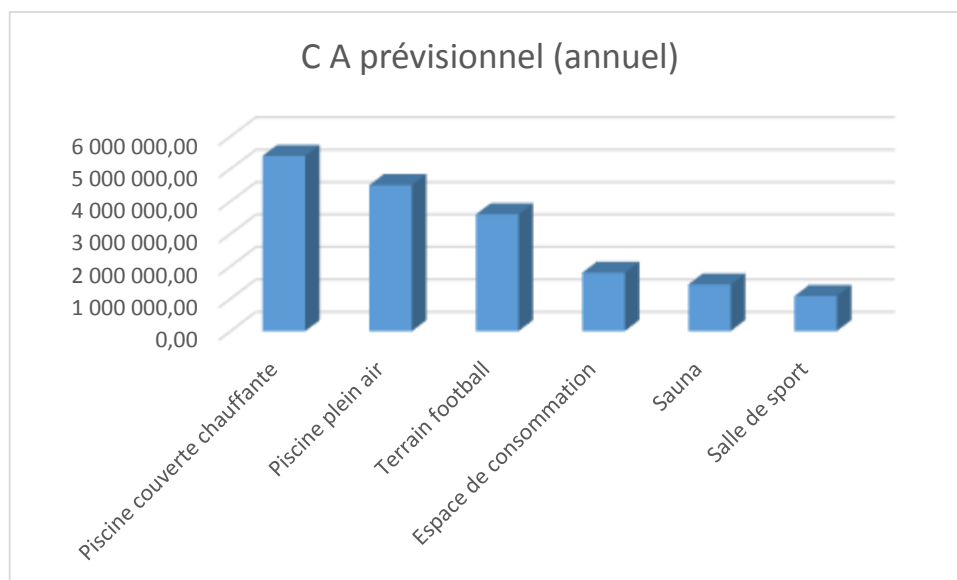
Les revenus principaux du centre se composent principalement des abonnements ; piscines et sauna, salle de sport, de la localisation par heure des terrains de football, espace de consommation.

Tableau n° 7 : tableau prévisionnel du chiffre d'affaire annuel

Désignations produits	Montants
Piscine couverte chauffante	5 400 000,00
Piscine plein air	4 500 000,00
Terrain football	3 600 000,00
Espace de consommation	1 800 000,00
Sauna	1 440 000,00
Salle de sport	1 080 000,00
Total CA annuel	17 820 000,00

Source : documents fournis par la BNA.

D'après le tableau on remarque que Le chiffre d'affaire prévisionnel annuel représente environ de 23% du capital investi, ce qui donne un bon signe que le projet va avoir une capacité de remboursement durant 7 ans, et aussi ce chiffre d'affaire connaîtra un accroissement progressif de 5% durant les six (6) premières années d'activité prévu dans la présente étude.



Source : diagramme réalisé par nous même

Ce diagramme montre les déferant CA prévisionnel de chaque produit, nous avons distingué que la piscine couverte chauffante au chiffre d'affaire le plus élevé par rapport aux autre produit, en suite une diminution pour les reste des produit par ordre ; piscine plein air, terrain football, espace de consommation, sauna, salle de sport.

3.2. Estimation des charges prévisionnelles (annuelles)

➤ Le personnel

Le nombre de salaires envisagé est de dix (10) et se présente comme suit :

Tableau n° 8 : Tableau d'estimation des charges du personnel

Désignations	Nombre	Salaire brut
Gérant	01	50 000 ,00
Réceptionniste	02	60 000 ,00
Moniteurs de sport	03	90 000 ,00
Gardiens	02	40 000 ,00
Agent d'entretien	02	40 000 ,00
Total	10	280 000 ,00
280 000, 00 × 12 mois = 3136 000,00		

Source : documents fournis par la BNA.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

Selon le tableau en distingue que les charge du personnel estimé a trois millions cent trente-six mille dinar.

NB : * Les frais du personnel connaîtront au bout de la cinquième année une revalorisation de l'ordre de 5%.

➤ Les frais financiers

- Charges sociales : 791.840 DA
- Impôts et taxes : 2. 793. 486 DA
- Eau /électricité : 25 000, 00 × 4 semestres = 100 000, 00 DA
- Assurances : 105 000 DA
- Matières et fournitures : 50 000, 00 × 12 mois = 600 000, 00 DA
- Frais financiers * : 1.050.565 DA
- Autres charges : 5000 × 12 mois = 60.000 DA

NB : * **frais financier** : les conditions bancaires sur lesquelles nous nous sommes basé pour le calcul des intérêts sont les suivantes :

- Montant du crédit : **46.736.225 ,00 DA.**
- Délai de remboursement : **7 ans.**
- Période de différé : **2 ans.**
- Taux d'intérêt : **2,25 %** pour les 03 premières années.
5,25 % pour les 04 dernières années.

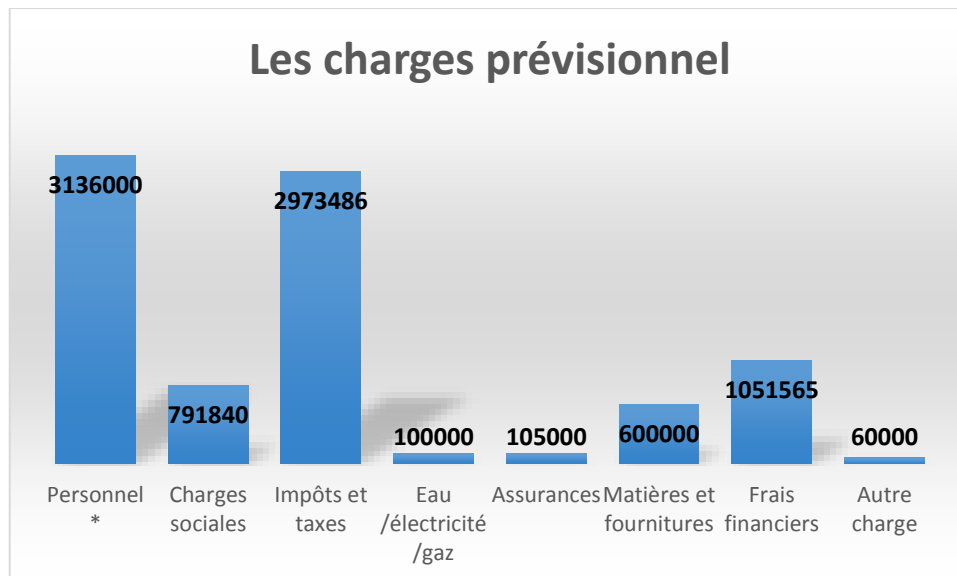
Tableau n° 9 : tableau prévisionnel des charges

Désignations charges	Montants (DA)
Personnel *	3.136.000,00
Charges sociales	791.840,00
Impôts et taxes	2.973.486,00
Eau /électricité /gaz	100.000,00
Assurances	105.000,00
Matières et fournitures	600.000,00
Frais financiers	1.051.565,00
Autre charge	60.000,00
Total charges annuelles	8.817.891,00

Source : documents fournis par la BNA.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

Dans ce tableau on distingue le totale des charges annuelles qui représente 49% du chiffre d'affaire annuelles ce qui signifié que le bénéfice annuel atteindre 51% du chiffre d'affaire.



Source : diagramme réalésér par nous même

Nous déduire d'après ce diagramme que les charges prévisionnelles elle défaire d'un produit à l'autre, en remarquant que le personnel et les impôts et taxes consomme la grande part de ses charges aux autre produit.

3.3. Données technique du projet

Tableau n°10 : tableau d'amortissement des investissements

Années	Valeur d'origine	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6	année 7
Terrain	30360000	/	/	/	/	/	/	/
Bâtiment 2%	40930417	818608	818608	818608	818608	818608	818608	818608
Equipement 10%	5805808	580580	580580	580580	580580	580580	580580	580580
Total	77096225	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188

Source : documents fournis par la BNA.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

D'après ce tableau et les données techniques on distingue que ; le terrain, bâtiment avec un taux de 2%, les équipements de 10%, sont constants durant les sept années, ce qui dégage un total d'amortissement des investissements constants durant toutes les années.

Tableau n° 11 : tableau d'amortissement du crédit

Année	Restant due	Principale	Intérêt	Totale échéance
1	46.971.825	/	1.056.866	1.056.866
2	46.671.825	/	1.056.866	1.056.866
3	37.577.460	9.394365	845.492,85	10.239.857,85
4	28.183.095	9.394365	1.497.612,48	10.873.977,48
5	18.788.730	9.394365	986.408,32	10.380.773,32
6	9.394365	9.394365	493.204,16	9.887.569,16
7	/	9.394365	493.204,16	9.887.569,16
Total	/	46.971.825	5.460.654	51.481.479

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de documents fournis par la BNA.

Le tableau d'amortissement du crédit nous montre l'intérêt total que la banque gagne durant toute la période de remboursement, est de 5 460 654 DA pendant 7 ans ce qui donne un total échéance de 51 481 479 DA, c'est la somme qui doit rembourser par le propriétaire du projet.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

Tableau n° 12 : tableau de compte résultat

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Chiffre d'affaire...(1)	17.820.000	18.711.000	19.646.550	20.628.878	21.660.321	22.743.337	23.880.504
Achat de matière...(2)	600.000	700.000	600.000	600.000	300.000	550.000	600.000
Fourniture consommable...(3)	160.000	150.000	100.000	200.000	260.000	300.000	300.000
Charge d'exploitation...(2 + 3) = (4)	760.000	850.000	700.000	800.000	760.000	850.000	900.000
Marge brut...(5)=(1-4)	17.060.000	17.861.000	18.946.550	19.828.878	20.900.321	21.893.337	22.980.504
Frais d'assurance	105.000	108.000	110.000	110.000	115.000	115.000	120.000
Eau +gaz +électricité	100.000	150.000	90.000	100.000	120.000	130.000	130.000
Téléphone	25.000	25.000	20.000	25.000	25.000	25.000	25.000
Charge hors exploitation ...(6)	230.000	283.000	220 .000	235.000	260.000	270.000	275.000
Valeur ajouté ... (1) - (4 + 6)	16.830.000	17.578.000	18.726.000	19.593.878	20.640.321	21.623.337	22.705.504
Résultat brut d'exploitation ... (7) = (6 - 8)	12.495.760	13.222.370	14.344.475	14.398 .806	16.230.721	16.754.193	17.813.693
Dotation d'amortissement ...(9)	1.399.188	1.399.188	1.399.188	1.399.188	1.399.188	1.399.188	1.399.188
Resulta avant l'impot...(10) = (7 - 9)	10.045.007	10.771.617	12.104.045	11.527.427	13.850.073	14.864.275	15.923.775
IBS	2.310.352	2.518.527.	764.063	781.050	1.019.016	1.251.451	1.494263
Résultat net de l'exercice	7.734.655	8.253.090	11.339.982	10.746.377	12.831.057	13.612.824	14.429.512
CAF (avant le financement)	10.185.408	10.703.843	13.580.412	13.617.756	15.211.705	15.502.742	16.319.430
VRI							67.319.430
Cash- flow	10.185.408	10.703.843	13.580.412	13.617.756	15.211.705	15.502.742	83.621.339

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de documents fournis par la BNA.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

D'après le tableau on remarque que le projet a une capacité d'autofinancement remarquable, ses différents ratios sont positifs et le résultat indique que le projet à dégager des bénéfices important. Le résultat net a connu une croissance durant la première année jusqu'à la septième année. Ce qui signifie qu'il dispose de suffisamment de ressources interne qui lui permet de financer son activité et d'être financièrement indépendante.

Calcule de la valeur résiduelle :

VRI = Totale des immobilisation – Totale des amortissements

$$= I_0 - \sum \text{amortissements}$$

$$\text{VRI} = 77\,096\,225 - 9\,794\,316$$

$$= \mathbf{67\,301\,909\,DA}$$

3.4. Actualisation des cash-flows

Le taux d'actualisation émet par la banque est de 2,25% pour les trois premières années et de 5,25% pour les quatre dernières années. Les cash-flows représente la capacité de remboursement de l'entreprise on constate que l'activité de l'entreprise génère des flux de trésorerie largement suffisants pour honorer ses engagements financiers vis-à-vis de la banque.

Tableau n° 13 : les cash-flows actualisés (en DA)

Désignation	année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Cash-flows net	10.185.408	10.703.843	13.580.412	13.617.756	15.211.705	15.502.742	83.621.339
Coefficient d'actualisation*	6,15%	6,15%	6,15%	7,95%	7,95%	7,95%	7,95%
C-F actualisés	9.595.297	9.499.478	11.354.106	10.028.015	10.376.829	9.796.538	48.950.664
CF cumulés	9.595.297	19.094.775	30.448.881	40.476.896	50.853.725	60.650.263	109.600.927

Source : Etabli par nous-même à partir de documents fournis par la BNA.

Coefficient d'actualisation* : $T_1 = 0,6 \times 2,25\% + 0,4 \times 12\% = 6,15\%$

$$T_2 = 0,6 \times 5,25\% + 0,4 \times 12\% = 7,95\%$$

3.5. Détermination de la valeur actuelle nette (VAN)

La valeur actuelle nette est un indicateur de rentabilité pour un projet d'investissement. Il représente la différence entre la somme des flux nets de trésorerie actualisés à la date zéro et le montant de capital investi.

$$VAN = \sum_{t=1}^n CF (1+t)^{-n} - I_0$$

$$VAN = 109\,600\,927 - 77\,096\,225$$

$$VAN = 32\,504\,702 \geq 0$$

La valeur actuelle nette des flux de trésorerie est positive, cela signifie que le projet génère un bénéfice positif et que la banque peut accepter son financement.

3.6. Le taux de rendement interne :

Le TRI est le taux d'équilibre entre le montant de l'investissement et les flux de trésorerie actualisés. C'est ce qui résume l'équation suivante :

$$TRI = T_1 + \frac{(T_1 - T_2) \times VAN_1}{|VAN_1| + VAN_2}$$

$$\left\{ \begin{array}{l} VAN_{(14\%)} = 5\,685\,330 \\ VAN_{(15\%)} = 2\,271\,158 \\ VAN_{(16\%)} = -946\,472 \end{array} \right.$$

Le TRI entre 14% et 15% :

$$TRI = 0,15 + \frac{(0,16 - 0,15) \times 2\,271\,158}{3\,217\,630}$$

A partir de ces calculs le taux de rentabilité interne est de :

$$TRI = 15,7\%$$

Selon le résultat précédent, le taux de rendement interne (TRI) supérieur au taux d'actualisation (i), ce qui signifie que le projet est rentable.

3.7. L'indice de profitabilité (IP)

L'indice de profitabilité est égal au rapport entre la valeur présente des flux de trésorerie futurs et le montant investi dans un projet.

$$\begin{aligned} IP &= \frac{\sum_{i=1}^n CF(1+i)^{-n}}{I_0} = \frac{VAN}{I_0} + 1 \\ &= \frac{32\,504\,702}{77\,096\,225} + 1 \end{aligned}$$

$$\mathbf{IP = 1,42\ DA}$$

IP > 1 donc le projet est rentable et cela signifie que chaque dinar investi l'entreprise rapporte 1,95 DA de gain.

3.8. Le délai de récupération actualisé (DRA)

Le délai de récupération de capital investi correspond au délai nécessaire pour que le montant des flux nets de trésorerie actualisés atteigne le montant de capital investi.

$$\mathbf{DRA} = \text{Année de cumul inférieur} + \frac{I_0 - \text{Cumule inférieur}}{\text{Cumule supérieur} - \text{Cumule inférieur}}$$

Selon les CF cumulé le DR entre la sixième et la septième année

$$DRA = \frac{16\,445\,962}{48\,950\,664} \times 12 + 6 \text{ ans}$$

$$\mathbf{DRA = 6 \text{ ans} + 4 \text{ mois} + 11 \text{ jours}}$$

Selon ce critère, la banque financera ce projet car sa période de reprise est courte.

3.9. Critère validation de projet

L'analyse faite à partir des données techniques, et à travers l'étude de projet de création en s'appuyant sur les différents critères de rentabilité, on a les résultats suivants :

- La valeur actuelle nette (VAN) dégagée est importante, elle est de **32 504 702 DA**,
- Le taux de rentabilité interne (TRI) calculé est largement supérieur au taux d'actualisation qui est de **15,7%**
- Le projet rapporte à l'entreprise **1,42 DA** pour chaque dinar investi

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

- L'entreprise arrive à récupérer ses dépenses initiales dans **6 ans, 4 mois et 11 jours**.

Selon ces résultats à partir l'étude avant le financement, on peut dire que la mise en place de ce projet ne représente aucun risque, sur l'entreprise (risque de non rentabilité ou sur autofinancement d'entreprise). De ce fait, le projet est retenu.

➤ Détermination de financement à mettre en place :

D'après l'étude et l'évaluation de la rentabilité de ce projet on confirme la capacité de la banque de financer ce projet :

*Capacité maximale : **46 971 825.00 DA**

*Le crédit susceptible d'être accordé : **46 736 225.00 DA**

Tableau 14 : Tableau d'amortissement de l'emprunt

Prêt Bancaire	46 971 825	46 971 825	46 971 825	37 577 460	28 183 095	18 788 730	9 394 365
Amortissement	-	-	9 394 365	9 394 365	9 394 365	9 394 365	9 394 365
VNC(reste)	-	-	37 557 460	28 183 095	18 788 730	9 394 365	-
Intérêt	1 056 866	1 056 866	1 056 866	1 056 866	1 056 866	1 056 866	1 056 866
Annuité	1 056 866	1 056 866	10 451 231	11 367 181	10 873 977	10 380 773	9 887 569

Source : Etabli par nous-même à partir de documents fournis par la BNA.

Le tableau d'amortissement du prêt montre que l'annuité reste constante pendant les deux premières années, et c'est qu'à partir de la troisième année qu'elle commence à augmenter et se poursuit jusqu'à la quatrième année ou l'amortissement atteint son montant maximum. Néanmoins, il y a eu une légère diminution de la cinquième année jusqu'à l'année de l'expiration de l'emprunt.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

Tableau15 : les emplois-ressources après le financement

	T0	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Cout globale du projet	77 096 225							
Total emploi	77 096 225							
Prêt bancaire	46 736 225							
Auto financement	30 360 000							
CAF	-	9 128 542	9 646 977	12 523 546	11 644 939	13 732 092	14 516 333	15 826 225
VRI								67 301 909
TOTAL RESSOURCES	-77 096 225	9 128 542	9 646 977	12 523 546	11 644 939	13 732 092	14 516 333	83 128 134
Ressource emploi	-	9 128 542	9 646 977	12 523 546	11 644 939	13 732 092	14 516 333	83 128 134

Source : Etabli par nous-même à partir de documents fournis par la BNA.

La décision de finale de crédit

Ce projet présente une structure financière équilibrée comme le démontre le tableau emplois-ressources après le financement. Le banquier qui a mené l'étude du dossier du crédit de l'entreprise est arrivé à la décision suivante :

- Octroyer un crédit de quarante-six million sept cent trente-six mille deux cent vingt-cinq dinar (46 736 225DA).

- Le remboursement est un remboursement échelonné avec une durée de remboursement de sept ans (7 ans), et un taux d'intérêt de deux virgule vingt-cinq (2,25%) durant les trois premières années et cinq virgule vingt-cinq (5,25 %) à partir de la quatrième année. Il s'agit d'un projet ayant de bonne perspective de développement et qui présente un intérêt certain pour l'agence BNA.

- La mise à la disposition de la BNA d'une hypothèque de deux terrain avec une valeur totale de trente-quatre million neuf cent trente-sept mille six cent cinquante dinar (34 937 650 DA) comme prise de garantie.

Chapitre IV Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou

Conclusion


Nous avons constaté durant notre stage pratique au niveau de l'agence BNA 583 de Tizi-Ouzou qu'avant l'octroi d'un crédit, la banque exige des garanties auprès de ses clients pour éviter les pertes en cas d'échec de projet. Le dossier de la demande de crédit est constitué de différents documents nécessaires donnant une description complète du client et de son projet afin de l'analyser par des techniques économiques et financières.

L'analyse de la rentabilité du projet ainsi que le diagnostic apporté aux différents critères de rentabilité, nous a permis de conclure que le projet envisagé est en mesure de générer une rentabilité quasi-certaine et par conséquent un enrichissement pour les différents associés de l'entreprise.

A cet effet, certains constats méritent d'être relevés en l'occurrence :

- l'enrichissement au terme de la durée de vie du projet égal à **32 504 702 DA (VAN)**
- le TRI est très satisfaisant (**15,7%**)
- l'IP du promoteur est très intéressant **1,42 DA**
- le délai de récupération est 6 ans et 4 mois

En conclusion et compte tenu des résultats obtenus, on distingue que le projet dégage des flux de trésorerie positifs, tous les critères sont positifs donc le projet est rentable et sera bénéfique de le réaliser et accorder un avis favorable par la banque pour le financement.



***Conclusion
Générale***

La banque est le moteur de financement indirect de toute économie. Dans son fonctionnement d'intermédiaire financier, elle joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité économique, c'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources et de distributeur de crédits que la banque accomplit sa véritable tâche dans un circuit économique. Cet acteur économique constitue une source de financement et de conseils non négligeable pour les clients qui se tournent vers elle en particulier les entreprises.

Un projet d'investissement est une étape cruciale pour l'avenir d'une entreprise. Pour garantir sa réussite, il ne faut négliger aucune de ses facettes. C'est pour cela que la maîtrise de choix d'investissement et de son financement représente un enjeu essentiel, cette maîtrise exige, d'une part, la définition de critères d'appréciation permettant de conduire à la sélection des projets les plus avantageux ou au classement des projets envisageables, d'autre part, elle entraîne à son tour le choix d'un bon montage financier.

Par conséquent, et dans la mesure où les choix d'aujourd'hui conditionnent son développement futur, avant de procéder à un projet d'investissement, il est pertinent de l'évaluer financièrement pour voir sa faisabilité économique, en contraste avec la faisabilité technique et environnementale. L'objectif de l'évaluation financière est l'évaluation des différents flux du projet pour déterminer sa rentabilité et les conditions de sa viabilité. C'est pourquoi, des outils d'aide à la décision basés sur l'application de techniques quantitatives sont proposés afin de permettre une meilleure évaluation de la décision d'investissement.

Tout au long de notre travail, on s'est intéressé à étudier le processus d'évaluation d'un projet d'investissement ainsi que les modalités de financement au sein de la BNA agence 583. Nous avons constaté que :

Mettre en œuvre un projet sans l'évaluer au préalable pourrait générer une perte de ressources importante, pouvant même conduire à la faillite en raison de l'endettement ou de l'incapacité financière à le soutenir avec ses propres ressources.

Et pour étudier un dossier de demande de crédit nous avons procédé à :

- L'étude avant le financement ou l'étude techno-économique pour bien connaître la viabilité du projet ; susceptible de déterminer si le projet est viable par l'étude de son marché. Et pour constater est ce que le projet est réalisable.
- L'étude de la rentabilité après la réalisation du projet. A travers : la VAN, le TRI, L'IP et le DRA, élaboré sur la base de comptes de résultats prévisionnels :

- La valeur actuelle nette générée est très importante, ce qui signifie que le projet est créateur de valeur.
- Le taux de rentabilité interne est supérieur au taux d'actualisation.
- L'indice de profitabilité mesure le profit tiré de chaque un dinar algérien investi, ce projet à un IP important ce qui confirme qu'il est rentable et il est opportun de le réaliser.
- Le délai de récupération actualisé (DRA) est à court, ce qui signifie que les flux de trésorerie générés par ce projet seront capables d'absorber les capitaux engagés dans une courte période.

D'après les résultats obtenus on peut dire que le projet est rentable et sera bénéfique pour la banque.

En effet, notre recherche nous a permis de prendre certaines responsabilités par la suite de consolider de plus en plus nos connaissances théoriques et pratiques. C'est là que réside la valeur d'un tel projet de fin d'étude qui combine les exigences de la vie professionnelle aux côtés bénéfiques de l'enseignement pratique que nous avons eu à la Banque Nationale d'Algérie (Agence n° 583).

Au terme de ce travail de recherche, nous espérons avoir participé à la réflexion sur la problématique relative aux modalités de financement et d'évaluation d'un projet d'investissement. A l'avenir nous souhaitons que d'autres travaux viennent enrichir le nôtre.



Bibliographie

Ouvrages

1. Abderrahmane BENZAAD, « le leasing en Algérie : réalité et perspectives de développement »,
2. ABDLEKRIM NAAS, (le system bancaire algérien) Maisonneuve & La rose, paris, 2003.
3. AUSSET G et MARGERIN J, « investissement et financement », édition SEDIFOR, paris, 1990.
4. BARRAU. J et DELAYA. J : gestion financier, édition DUNOD, paris, 1991.
5. BENAIBOUCHE Cid, « la comptabilité des sociétés », éd : OPU, ALGER, 2008.
6. BENHALIMA Ammour « pratique et techniques bancaires », Edition DAHLAB, Alger, 1997
7. BENHALIMA. A, « Le Système Bancaire Algérien, textes et réalité », 2ème édition, DAHLAB, Alger, 2001
8. BENHALIMA. Ammour, « pratique des techniques bancaire », éditions DAHLAB, Alger, 1997.
9. BENKRIMI K, « crédit bancaire et économie financière », édition Dar el Othmania, 2010.
10. Bernard Yves et Jean-Claude Coli « Dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris, 1996.
11. Bernet-Rollande Luc, « Principes de technique bancaire », 22ème Ed, Ed DUNOD, Paris, 2002.
12. BOUGHABA, Abdellah, Analyse & évaluation de projets, 2ème Edition, BERTI Editions, Alger, 2005.
13. BRADLEY.X et DESCOMPS, « monnaie, banque et financement, édition DALLOZ,2005
14. BRIDIER(M), MICHAÏLOF(S), « Guide pratique d'analyse de projets : évaluation et choix des projets d'investissement », édition, ECONOMICA, 5ème édition.
15. CHAINEL A, « LA banque et l'entreprise, les techniques actuelles de financement », édition la revue banque, 1989.
16. CLAUDE J. SIMON, « les banques », édition La Découverte, paris, 1994
17. CONOSO Pierre, HEMICI Farouk, Ö Gestion financier de l'entreprise â,10ème Edition, Paris, France, 2002.
18. CONSO Pierre, « La gestion financière de l'entreprise », édition DUNOD, Paris, 1985.
19. DAMODARAN Aswath « finance d'entreprise » P.725, édition De Boeck Supérieur, 2006.
20. Dictionnaire d'économie et de science sociale, éd : Nathan, Paris, 2006.
21. Dictionnaire de management de projet, édition ANFOR, Saint Denis, 2010.

22. F.X SIMON et M. TRABELSI, Préparer et défendre un projet d'investissement, Edition DUNOD, Paris 2005.
23. Farouk BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire » Ed Casbah, 2000.
24. Frank OLIVIER MAYE, « Evaluation de la rentabilité des projets d'investissement », éd : Le Harmattan, Paris, 2007.
25. GALAIN, J-M, « la comptabilité bancaire », la revue la banque éditeur, collecteur CESB, 1992,
26. GERRABE M, « Ingénierie de l'évaluation économique », Edition Ellipses, Paris, 1994.
27. GUIELLERMIC Philippe « La gestion financière de l'entreprise pas à pas », édition Vuibert, (2019).
28. H. DAVASSE, M. PARRUITTE, A. SADOU, « Manuel de comptabilité », éd : BERTI, Alger, 2011.
29. HAMDY, K, « Analyse de projets et leurs financement », Edition Es- Salem, Alger, 2000.
30. HORNGREN.C, BHIMANI.A, et al, contrôle de gestion et gestion budgétaire, 3ème édition Pearson éducation, paris 2006.
31. HOUDAYER R, Evaluation financière des projets, Edition ECONOMICA, 2eme édition Paris, 1999.
32. HOUDAYER.R. Projet d'investissement : guide d'évaluation financière, Edition ECONOMICA, paris, 2006
33. J. BERK et DEMARZO, finance d'entreprise, édition nouveaux horizons, Paris, 2020
34. Jack Forget, « Financement et rentabilité des investissements », Ed d'Organisation, Paris, 2004.
35. Jean barreau Delahaye, gestion financier, 4eme édition, DUNOD, paris 1995.
36. J-P. PATAT, « Monnaie, institution financier et politique monétaire », ECONOMICA, Paris, 1993.
37. J-V. CAPAL et O. GARNER, « dictionnaire d'économie et de science sociale », Hâtier, Paris,1996.
38. KABUYA, K, « économie bancaire » UNIKIN, inédit, 2008
39. KARYOTIS Catherine, « l'essentiel de la bourse et des marchés de capitaux », Editions GUALINO, 2020.
40. KHARBOUCH Omar et MAKHTARI Abdelouahab « Financement des entreprises par emprunt obligataire : cout et risque » revue de gestion et d'économie, 2015.
41. KOEHL.J, les choix d'investissement, Edition DUNOD, paris, 2003.
42. LASARY, évaluation et financement de projet, édition distribution othmania,2007.

43. Luc Bernet-Rollande, « Principes de techniques bancaire », 25ème Ed, Ed DUNOD, Paris, 2008
44. MANCHON E, « analyse bancaire de l'entreprise », éditions ECONOMICA, 1987.
45. MICHEL MATHIEU « l'exploitant bancaire et le risque de crédit » revue banque, 1995.
46. MIKDASHI, K, « les banques à l'ère de la mondialisation », édition ECONOMICA, paris, 1998.
47. MISHKIN. F, « Monnaie, banque et marché financiers », 8ème édition, édition Pearson Education, 2007
48. MWALABA, K, « institutions et marchés financiers internationaux », édition UNILU, 2009
49. Nathalie TAVERDET-POPIOLEK, Guide de choix d'investissement, 2dition d'organisation,
50. NAULLEAU G. et ROUACH « le contrôle de gestion bancaire et financier » in revue banque, 1999.
51. NEURRISSE, A, « les règlements internationaux. Que sais-je 19945 », édition PUF, Paris, 1972
52. P, VIZZAVONA ; gestion financière ; édition Berti, 9ème édition, Paris
53. Philippe NARASSIGUIN « Monnaie. Banques et banques centrales dans la zone euro » édition de Boeck Supérieur, 2004.
54. TEULIE J, TOPSACALIAN P, « Finance », Edition Vuibert, 4ème édition, Paris, 2005.
55. THAUVRON. A, « Les Choix d'Investissement », Ed thèque, Paris, 2003.
56. VANHORME C. James, « gestion et politique financière », édition DUNOD, paris, 1972.

Article :

57. Journal officiel n°52 du 27 Aout 2003
58. La loi de finance française n°66-455 du 02/07 /1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail
59. Loi n 86-12 du 19 aout 1986 relative au régime des banques et du crédit JORA (34) 20 /8/86
60. Loi du 12 janvier 1988, article 2 définit la banque comme étant une personne morale commerciale, dotée d'un capital, soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable
61. Article 111 de la loi n 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

62. Articles 42,127 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, du 14 avril 1990

63. Loi no 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit, Article 68

Mémoire

64. BRAKBI. I, « Ma Modernisation de Système Bancaire Algérien », mémoire fin de cycle, Monnaie Banque et Environnement International, Promotion 2015-2016.

65. TOUATI Celia et YOUNSI Fatma, Etude de la rentabilité d'un projet d'investissement, Option control et audit, UAMB, 2019.

Site Web

1. https://entreprises.banque-france.fr/sites/default/files/bdf_reffin_chap

2. www.wikimemoire.net/investissement

3. <http://www.investlikeavc.com/>



Liste des illustrations

Tableau N°1 : calcul de la CAF (méthode additive)	23
Tableau N°02 : Calcul de la CAF (méthode soustractive).....	24
TableauN°03 : tableau d'investissement.....	53
Tableau N°04 : tableau d'amortissement.....	53
TableauN°05 : Tableau de compte résultat.....	55
Tableau N°06 : Elaboration des flux nets de trésorerie	56
Tableau n° 7 : récapitulatif prévisionnel du chiffre d'affaire annuel.....	77
Tableau n° 8 : Estimation du personnel	78
Tableau n° 9 : Récapitulatif prévisionnel des charges.....	79
Tableau n°10 : d'amortissement des investissements : (amortissement constant)	80
Tableau n° 11 : d'amortissement du crédit	81
Tableau n° 12 : de compte résultat.....	82
Tableau n° 13 : cash-flows actualisés (en DA).....	83
Tableau n° 14 : Tableau d'amortissement de l'emprunt.....	86
Tableau n° 15 : emplois-ressources après le financement	87

Figure N°1 : Le rôle économique de la banque.....07

Figure N°02 : Les modes de financements des investissements30

Schéma N°1 : Variation de la VAN en fonction du taux d'actualisation.....	60
Schéma N°02 : Organigramme Général de la Banque National D'Algérie.....	69
Schéma N°03 : Organigramme Agence deuxième catégorie BNA 583 de Tizi-Ouzou	72



Annexes

Annexe 1 : Demande de crédit d'investissement

Nom et prénom/Raison social
Adresse :
Téléphone :
Numéro de compte bancaire :

Tizi Ouzou le :

A monsieur le directeur de la BNA
Agence

Objet : demande de crédit d'investissement.

Dans le cadre de la réalisation de mon projet d'investissement (première demande/extension) qui consiste en (description du projet/objectif), nous avons l'honneur de venir par la présente demande vous solliciter de bien vouloir étudier la possibilité de mettre en place un CMT/CLT, bonifié/non bonifié, remboursable sur durée deans, avec un différé de

Je vous informe que le cout total du projet est de DA, dont un apport personnel de DA..... /ou consiste en apport en nature évalué à DA.....
Le taux d'avancement du projet est%.

Enfin, nous vous proposons comme garantie :

- Bien immobilier (appartenance du bien : propriété ou bien concession) ;
- Matériel (estimation de la valeur du matériel à nantir) ;
- Garanties financières (adhésion au FGAR/CGCI et/ou nantissement d'un placement).

Comptant sur votre compréhension et indéfectible soutien à notre entreprise, nous vous prions, Monsieur le directeur, de croire en notre parfaite considération.

Cachet et signature du gérant de l'entreprise

Annexe 2 : Résumé de conversation

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE
DRE TIZI OUZOU 183
SIEGE :
RESUME DE CONVERSATIONS
RENSEIGNEMENT RECUEILLIS
SOURCES CONSULTEES

Appréciation DE LA DIRECTION

CLIENT

NOM OU RAISON SOCIALE :

Nature de l'affaire :

Adresse :

Nature et N° du compte :

Date d'ouverture :

DATES

[The main body of the form is crossed out with a large diagonal line and contains the handwritten word 'RÉSUMÉ' in blue ink.]

Annexe 3 : Compte rendu d'engagements contractés

ب و ج
BANQUE NATIONALE
D'ALGERIE

Date de l'Entrée en Relations _____
Date de la Demande Initiale _____
Siège _____

DESTINATAIRE _____

COMpte RENDU d'ENGAGEMENTS CONTRACTES
LE _____ PAR _____
PREMIERE DEMANDE OU RENOUELEMENT

Succursale _____

Nom ou raison sociale et forme de la Société et capital Activité professionnelle Domicile N° d'immatriculation ou RC	N° DU COMPTE INDICE D'ACTIVITE MATRICULE SCAR
--	---

Formes de crédits	Autorisations en cours		Autorisations demandées		Utilisations au
	Montants	Echéances	Montants	Echéances	

INTERETS Tarif N° _____ Intérêts Créditeurs Intérêts Débiteurs	ESCOMpte Taux d'escompte _____	COMMISSIONS — sur Avals — sur Cautions
---	-----------------------------------	--

GARANTIES FOURNIES PAR LE CLIENT OU PAR DES TIERS

QUANTITE	Nature des Garanties ou Désignation des Titres	COURS	MONTANT

RECAPITULATION DE LA SITUATION IMMOBILIERE DU CLIENT

DATES DES RELEVES		ENUMERATION SUCCINCTE DES IMMEUBLES	DATE DE L'ESTIMATION	ESTIMATION DES IMMEUBLES	MONTANT DES HYPOTHEQUES	ECHEANCE
CADASTIC	HYPOTH.					

ARCH 5 87 110 - Imp. BNA

MOUVEMENT DU COMPTE (en milliers de dinars)

MOUVEMENT DU COMPTE		MOIS	POSITIONS EXTREMES						DUREE DES PERIODES Creditez	OBSERVATIONS
DEBIT	CREDIT		DATE	D/C	MINIMUM	DATE	D/C	MAXIMUM		

MOUVEMENT D'ESCOMPTE (en milliers de dinars)

Année	Montant cumulé des remises	Remises en cours au	Appréciation du papier
19			Montant
19			Qualité
19			- Longueur
			% impayés

MOUVEMENT D'AVALS ET D'OBLIGATIONS CAUTIONNEES

Trimestre	Utilisation cumulée du trimestre		en cours		
	Aval	O.C.	échéance	Aval	O.C.

Exposé de l'affaire

- 1) Indiquer éventuellement les modifications juridiques survenues dans la situation de l'affaire.
- 2) S'il s'agit d'une première demande l'exposé doit énumérer :
 - les membres du Conseil d'administration ou les principaux dirigeants
 - les renseignements recueillis auprès de 3 sources d'information
- 3) Se conformer au canevas-type de la demande de crédit (cf. circulaire n° 339) en respectant la disposition des titres suivants :
 - origine de l'affaire
 - Administration et modifications éventuelles
 - objet du crédit
 - moyens
 - bilan
 - activité
 - Besoins et issue des crédits

SUITE DE L'EXPOSE

SPÉCIMEN

Agence ou Succursale

.....le.....19..

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

Annexe 3 : Autorisation d'engagement

البنك الوطني الجزائري
BANQUE NATIONALE D'ALGERIE
 Succursale
 Le

AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Feuillelet destiné au Contrôle Général

DESTINATAIRE

ECHEANCE

Votre demande de

en date du

BENEFICIAIRE

CREDIT ACCORDE FORME	MONTANT	CONDITIONS	GARANTIES ET OBSERVATIONS
<p><i>(Handwritten signature and scribbles)</i></p>			

ARCH. 5

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE
 ST. 124 1pm. BNA 3



Table des matières

Remerciements

Dédicace

Liste des abréviations

Sommaire

<i>Introduction générale</i>	1
<i>Chapitre I : La banque et le système bancaire Algérien</i>	5
Section 1 : Aspect théorique et conceptuel sur la banque	5
1.1. Définition d'une banque.....	5
1.2. Définition économique.....	6
1.3. Définition juridique	6
Section 2 : le rôle de la banque dans l'économie	7
2-1- L'intermédiation bancaire.....	8
2.2. La désintermédiation bancaire	9
2.2.1. Le marché interbancaire	10
2.2.2. Le Marché monétaire	10
2.2.3. Le marché monétaire au sens large.....	10
2.2.4. Le marché financier.....	10
2.2.5. Le marché dérivé	11
2.2.6. Marché organisé.....	11
2.2.7. Marché de gré à gré.....	11
Section 3 : présentation du système bancaire algérien	11
3.1. La première phase : de l'indépendance à 1990	12
3.1.1. De l'indépendance à 1966.....	12
3.1.2. La période de 1966 à 1970.....	12
3.1.3. La période de 1970 à 1978.....	13

3.1.4. La période de 1978 à 1982	13
3.1.5. La période de 1982 à 1986	13
3.2. La deuxième phase.....	15
3.2.1. De 1990 - jusqu'au système bancaire actuel	15
Conclusion	18
<i>Chapitre II : Les modes de financement des projets d'investissement</i>	<i>19</i>
Introduction	19
Section 1 : notion de financement.....	19
1.1. Définition du besoin de financement	19
1.2. Les besoins de financement d'une entreprise	19
1.2.1. Un besoin de financement à long terme	20
1.2.2. Un besoin de financement à court terme.....	20
1.3. Les besoins de financement d'investissement	20
1.3.1 Investissement matérielle (corporels)	21
1.3.2 Investissement incorporels	21
Section 2 : les sources de financement.....	22
2.1 Les sources de financement interne	22
2.1.1 Le financement par les fonds propres.....	22
2.1.1.1 L'autofinancement.....	22
2.1.1.2. Cession d'éléments d'actifs	25
2.1.1.3. Augmentation de capital	25
2.1.2 Le financement par quasi fonds propres	26
2.1.2.1 Les prêts participatifs	26
2.1.2.2 Les titres de participation	26
2.1.2.3 Les subventions d'exploitations	26
2.1.2.4 Les titres de subordonnés.....	27

2.2 Les sources de financements externes	27
2.2.1 Le financement par l'endettement	28
2.2.1.1. L'emprunt bancaire (ordinaires)	28
2.2.1.2. Emprunt obligataire	28
2.2.1.3. Le crédit-bail (location avec option d'achat ou le leasing)	29
Section 3 : Les crédits accordés par les banques	31
3.1 Définition, rôles et caractéristiques du crédit	31
3.1.1-Définition du crédit	31
3.1.2- Le rôle du crédit	31
3.1.3- Les caractéristiques du crédit.....	32
3.1.3.1-La confiance	32
3.1.3.2-La durée	33
3.1.3.3 Le risque	33
3.1.3.4-La rémunération et les conditions financières du crédit	33
3.2. Les crédits d'investissements	34
3.2.1. Les crédits à moyen terme.....	34
3.2.2. Les crédits à long terme.....	35
3.2.3. Le crédit-bail	36
3.3. Le crédit d'exploitation :(crédit à court terme ou de fonctionnement)	38
3.3.1. Les crédits d'exploitation globaux.....	38
3.3.1.1. La facilité de caisse	38
3.3.1.2. Le découvert	39
3.3.1.3. Le crédit de compagne.....	39
3.3.1.4. Le crédit relais.....	40
3.3.2. Les crédits d'exploitation spécifiques.....	40
3.3.2.1. Avance sur facture administrative	40

3.3.2.2. Avance sur titres	41
3.3.2.4. L'escompte commercial.....	41
Conclusion	42
<i>Chapitre III : Etude et évaluation d'un projet d'investissement</i>	43
Introduction	43
Section 1 : généralités sur les projets d'investissement	43
1-1-Les définitions de base	43
1-1-1 Définitions de projet.....	43
1-1-2 Définition de l'investissement.....	43
1-1-3 Définition de projet d'investissement	44
1-2-Classification des projets d'investissement	44
1-2-1 La classification selon la nature	44
1.2.2 Classification selon l'objectif	44
1.2.3. Classification selon la durée.....	45
1-3-Les caractéristiques d'un projet d'investissement.....	46
1.3.1-Le capital investi.....	46
1.3.2-La durée de vie du projet.....	46
1.3.3-Les Flux de trésorerie générés par le projet.....	46
1.3.4-Valeur résiduelle de l'investissement	46
Section 2 : Les outils et méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement.....	47
2-1 L'évaluation économique et financière des projets d'investissements	47
2-1-1 Définition de l'évaluation économique	47
2-1-2 Méthodes d'évaluation économique.....	47
2.2 Evaluation techno-économique de projet d'investissement.....	49
2.2.1 Présentation générale du projet	50
2.2.2 Analyse du marché	50

2.2.3 Evaluation technique du projet	50
2.3 Etude de la rentabilité financière	52
2.3.1 Evaluation financière d'un projet d'investissement	52
2.3.1.1 Construction des échéanciers des flux de trésorerie	52
2.3.1.2 La relation entre l'évaluation financière et économique	56
Section 3 : Les critères de l'évaluation de projet	57
3-1 Le critère de valeur actuelle nette	57
3-2 Le taux de la rentabilité interne (TRI)	58
3.3 Le délai de récupération du capital investie (DR)	61
Conclusion	64
<i>Chapitre IV : Le financement et l'évaluation d'un projet d'investissement au sein de la BNA Tizi-Ouzou</i>	<i>65</i>
Introduction	65
Section 1 : présentation de BNA banque	65
1.1 Historique de la Banque Nationale d'Algérie	65
1.2 Les missions de la B.N.A	66
1.4 Organisation de la BNA	67
1.5 présentation de l'agence d'accueil (BNA agence 583 de Tizi-Ouzou).....	70
1.5.1 Front office	70
1.5.2 Back office	71
Section 2 : Présentation du projet d'investissement	73
2.1 Présentation générale du projet.....	73
2.2. Le projet	74
2.3. Présentation de la promotrice.....	75
2.4. La viabilité du projet selon l'environnement.....	76
2.5. Impact du projet sur le plan économique social.....	76
Section 3 : évaluation du projet d'investissement	77

3.1. Détermination du chiffre d'affaire prévisionnel	77
3.2. Estimation des charges prévisionnelles (annuelles).....	78
3.3. Données technique du projet	80
3.4. Actualisation des cash-flows	83
3.5. Détermination de la valeur actuelle nette (VAN)	84
3.6. Le taux de rendement interne :.....	84
3.7. L'indice de profitabilité (IP)	85
3.8. Le délai de récupération actualisé (DRA)	85
3.9. Critère validation de projet	85
Conclusion	89
<i>Conclusion générale</i>	90
<i>Bibliographie</i>	
<i>Liste des tableaux</i>	
<i>Liste des figures</i>	
<i>Liste des schémas</i>	
<i>Annexes</i>	
<i>Table des matières</i>	